

## Calendrier 2020-21

### 16D111 : MAÎTRISE DE L'ÉCRIT

Enseignant : **Hervé Bismuth**

Mise en ligne Plubel et envoi des cours	Contenus et activités	Retour des travaux
Mercredi 28 octobre 2020	<b>Cours n° 1</b> Présentation, conseils généraux. <b>Typographie (1)</b> : Paragraphes, majuscules, coupures de mots, ponctuation. Sujet du devoir n° 1.	
Mercredi 25 novembre 2020	<b>Cours n° 2</b> <b>Typographie (2)</b> : protocoles de citation. <b>Orthographe lexicale (1)</b> : Accentuation, traits d'union, cédilles. Radicaux de formation savante. Sujet du devoir n° 2.	<b>Devoir n° 1</b>
Mercredi 16 décembre 2020	<b>Cours n° 3</b> <b>Orthographe lexicale (2)</b> : Homonymes, paronymes. Préfixation, suffixation, terminaisons. Sujet du devoir n° 3.	<b>Devoir n° 2</b>
Mercredi 20 janvier 2020	<b>Cours n° 4</b> <b>Orthographe grammaticale (1)</b> : Sujet et compléments. Participes passés (1). Sujet du devoir n° 4.	<b>Devoir n° 3</b>
Mercredi 17 février 2020	<b>Cours n° 5</b> <b>Orthographe grammaticale (2)</b> : Participes passés (2). Orthographe des conjugaisons. <b>Syntaxe de la phrase (1)</b> : L'interrogation. La négation. Sujet du devoir n° 5.	<b>Devoir n° 4</b>
Mercredi 17 mars 2020	<b>Cours n° 6</b> <b>Syntaxe de la phrase (2)</b> : La subordonnée relative. Modes et temps. <b>Niveaux de langue et tenue de la phrase</b> : Correction, amélioration, enrichissement. Sujet du devoir n° 4.	<b>Devoir n° 5</b>
Mercredi 14 avril 2020	<b>Cours n° 7</b> <b>Orthographe grammaticale (3)</b> : Genre et nombre dans le groupe nominal.	<b>Devoir n° 6</b>

#### Supports de cours :

Documents en ligne. Ressources en ligne. Éventuellement : documents photocopiés.

**Rendu des devoirs** : travaux manuscrits (numérisés ou par envoi postal, au choix).

**Contacts** : (plus de détails : à l'intérieur de ce premier fascicule)

Hervé Bismuth 18, rue Jean-Jean Cornu 21000 Dijon	Tél : <b>06 64 65 03 57</b> . Tous les jours ouvrables, de 9 heures à 20 heures (heure française).	<b>Correspondances &amp; plateforme d'enseignement en ligne</b> : <a href="https://moodle-foad.u-bourgogne.fr">https://moodle-foad.u-bourgogne.fr</a>
---	---	--

# Maîtrise de l'écrit

## Présentation du parcours

### Cours n° 1 :

#### I. Organisation générale du texte : paragraphes

#### Présentation générale du texte :

#### II. Les majuscules

#### III. Les coupures de mots

#### IV. La ponctuation

## Corrigés des auto-entraînements

### Devoir n° 1

## Présentation du parcours

Ce cours, destiné aux étudiants et aux étudiantes de première année, spécialistes de Lettres, est consacré à la « maîtrise de l'écrit », c'est-à-dire aux compétences dans la connaissance et dans la pratique des conventions du français écrit. Il s'adresse à tous les étudiants et étudiantes de Lettres du l'EAD(Enseignement À Distance)-Lettres, quel que soit leur « niveau » ( ?), et a la prétention de tous les faire progresser.

### **Pourquoi donc un cours de *Maîtrise de l'écrit* ?**

« *L'illettrisme progresse !* » ; « *Les gens ne lisent plus !* » ; « *On écrit de moins en moins !* » ; « *On ne sait plus écrire !* » ; « *Les étudiants ne savent plus s'exprimer et les diplômés sont bradés !* »...

Disons-le franchement : si vous n'avez pas entendu plusieurs fois ces constatations exaspérées, c'est que vous n'avez pas la télévision, que vous n'êtes pas connectés et que vous ne fréquentez pas non plus les bistros ; à moins que vous ne viviez loin, très loin du monde habité. Autant savoir, à l'heure où vous commencez des études de Lettres, que ces exaspérations reproduisent tout simplement des... *clichés*, c'est-à-dire des visions du monde certes confortables, mais qui ne correspondent guère à la réalité.

*L'illettrisme ?* En 1958, deux adultes sur cinq dans le monde étaient illettrés. En 2018, ce chiffre ne touche plus que 14% de la population mondiale (chiffres UNESCO). En France, pays dont le taux d'alphabétisme est 99%, on considère, d'après des critères communs, que 9% de la population était illettrée en 2004 (car on peut être illettré sans être analphabète), mais que ce taux a été ramené à 7% en 2014<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir *Le Monde* du 18 septembre 2014, [http://lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/09/18/qui-sont-les-illettres-en-france\\_4490014\\_4355770.html](http://lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/09/18/qui-sont-les-illettres-en-france_4490014_4355770.html)

*Les gens ne lisent plus ?* Nous lisons, tous tant que nous sommes, de plus en plus, nous le savons bien, depuis vingt ans à peu près (et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'illettrisme, même s'il diminue, devient chaque année plus problématique). Mais nous lisons de moins en moins ce que nous lisions avant, voilà tout. Les livres ne sont plus seulement les objets de papier et de carton que nous avons l'habitude de compulsier régulièrement, mais surtout, nous lisons de plus en plus d'autres choses que des livres : articles de journaux en ligne, correspondance Internet, blogs, billets de réseaux sociaux... Cela veut-il dire que la « culture » régresse ? On peut toujours en discuter. Mais une chose est sûre : dire « *les gens ne lisent plus !* » est énoncer une contre-vérité flagrante, il vous suffira de compter le temps que vous venez de passer dans la semaine devant votre courrier électronique, vos réseaux sociaux, vos journaux et... vos livres pour vous en rendre compte (en particulier si vous avez l'âge de comparer avec ce qu'il en était dans les années 1990 !).

*On écrit de moins en moins ?* Diable... Les étudiants qui étaient déjà dans la vie active il y a vingt ans se rappellent certainement que pour peu qu'on exerce un métier qui ne demande pas d'écrire (si, si, il y en avait plein, auparavant), on écrivait de temps en temps si on était amoureux, on envoyait éventuellement à sa famille un mot très bref pour leur dire qu'on pense à eux même en vacances (bonheur de la carte postale, qui permettait de n'écrire que les formules traditionnelles, la plus brève étant la très notoire TVB : « Tout va bien » !), et puisqu'écrire était vraiment exceptionnel, on pouvait demander, en France en tout cas, « *de quoi écrire* » dans les bistros. Assurément, nous écrivons tous de plus en plus.

*Les étudiants ne savent plus s'exprimer et les diplômés sont bradés ?* Les gens que je connais qui s'expriment ainsi ont en général au moins vingt ans de plus que les étudiants actuels. Quand ils sont enseignants, ils ne font souvent, qu'ils l'admettent ou non, que reproduire des discours qui existent depuis... le XIX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire depuis que l'Inspection générale de l'enseignement secondaire et les premiers rapports sur les concours de l'agrégation existent ! Une phrase comme « *On n'a plus le temps de lire nos grands écrivains et quand il s'agit de les traduire ou de les expliquer, on est fort étonné des étrangetés qu'on y rencontre* » est ainsi déjà présente dans un rapport de... 1839<sup>2</sup>. À quoi tient donc ce genre d'affirmation ? À la traditionnelle tendance narcissique propre à tout le monde consistant à revoir à la hausse ses souvenirs de jeunesse, certes ; mais aussi à la myopie du bon élève qui, lorsqu'il se retrouve enseignant (car les enseignants sont le plus souvent d'anciens bons élèves) découvre avec effarement le comportement scolaire de gens qu'il ne fréquentait pas intimement jusque-là.

Mais plus profondément, si ce genre d'affirmations perdure, avec parfois toute la bonne foi de ceux qui les diffusent, c'est aussi parce que, toujours, on compare des populations et des savoirs qui ne sont pas les mêmes. L'année où j'ai obtenu mon bac (1975), nous étions 25% d'une classe d'âge à être en Terminale, et ils étaient (je n'en étais pas) 20% de cette classe d'âge à accomplir des études supérieures. Lorsque j'ai commencé mes études de Lettres, douze ans plus tard, cette même classe d'âge atteignait les 30%. Actuellement, 66% de cette classe d'âge entame des études supérieures. Les populations d'étudiants ne sont plus vraiment les mêmes qu'auparavant.

Les contenus, les exigences ont également changé, et même la notion de culture générale n'est plus la même qu'il y a ne serait-ce que vingt ans : cette même année 2017 où j'ai créé ce cours, j'aurai vu organiser à l'Université de Bourgogne un grand

<sup>2</sup> Voir André Chervel, *Histoire de l'enseignement du français du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Retz, 2008, p. 507-509.

colloque international de trois journées sur la bande dessinée et paraître aux Éditions Universitaires de Dijon le premier numéro des *Cahiers Frédéric Dard*, revue universitaire très sérieuse consacrée à l'écrivain de *San-Antonio*.

Quant aux diplômes, si leur configuration a changé, une chose est sûre, hélas : il y a trente ans, seuls 50% des étudiants inscrits en première année d'un cursus d'études passaient l'année suivante dans la deuxième année du même cursus, et ces chiffres n'ont toujours pas changé. Les chiffres de l'excellence ont, en revanche, progressé, si l'on en croit le nombre croissant d'étudiants inscrits en doctorat et de thèses obtenues.

Que reste-t-il de toute cette avalanche de clichés ? Ceci : « *On ne sait plus écrire !* », et encore faut-il s'entendre sur ce que signifie *savoir écrire*. En France et dans les pays francophones, pays dont la langue orale n'est guère plus compliquée que bien des langues parlées dans le monde, mais dont la langue écrite est une compétence tellement difficile à acquérir qu'elle demande des années d'apprentissage (moins que le chinois et le japonais, me dit-on, au moins ça), *nous* écrivons, tous, de plus en plus mal (et si je m'inclus dans ce *nous*, ce n'est pas une posture hypocrite). Il y a eu une époque, heureusement déjà terminée, où nos grincheux et quelques journalistes croyaient avoir trouvé le responsable de la baisse des compétences écrites : le SMS ! De quoi faire sourire ceux qui ont l'habitude au lycée ou à la fac de prendre des notes en abrégé. On ne parle plus des SMS à présent, ou presque plus, « nos jeunes » d'à présent écrivent toujours de plus en plus mal... et écrivent bien autre chose que des SMS. « Nos jeunes », certes, mais nous aussi. Et le vrai paradoxe de l'état de notre compétence écrite tient en ceci : *nous écrivons de plus en plus mal parce que nous écrivons de plus en plus, de plus en plus rapidement, de plus en plus de textes non officiels et que donc nous surveillons, que donc nous relisons de moins en moins.*

Même notre niveau de langue écrite se relâche : la rapidité des communications fait qu'il est difficile à présent de ne pas s'exprimer de façon oralisée lorsque nous écrivons des courriers. Quant à l'orthographe : cette même rapidité fait que nous nous relisons bien peu souvent avant d'appuyer sur la touche *Envoyer*, et sans parler de l'économie des accents, de la ponctuation, des majuscules, des phrases complexes, etc. Notre langue écrite a tendance, dans nombre de nos échanges, à n'être qu'une transcription simple de l'oral, c'est-à-dire une sous-langue écrite.

Reste pourtant un fait immuable : les diplômes ne sont pas bradés. Et outre les savoirs et les méthodes dont ils témoignent, ils dépendent aussi, en particulier en Lettres, d'une certaine qualité du français écrit académique attendu dans les productions universitaires, et nos étudiants et étudiantes ont de plus en plus besoin qu'on leur rappelle la norme et qu'on les aide à la pratiquer. Voici la raison de ce cours. Il propose à tous, les forts en thème et en orthographe, les étudiants et les étudiantes tardives qui ont besoin de se remettre dans le bain d'une langue écrite de qualité, les canards boiteux de la langue écrite, ceux qui ont oublié s'il faut écrire plutôt ceci ou cela pour écrire un français correct, un *perfectionnement*, une *maîtrise* de la langue écrite. Vous trouverez tous, quel que soit votre *niveau*, de quoi vous améliorer. Cela suppose des entraînements réguliers, des corrections régulières aussi.

Au fait : comment écrivez-vous *lave-linge* au pluriel ? Et comment écrivez-vous *va-t'en* ? Dites-vous *tout d'un coup* ou *tout à coup* ? Quel est le pluriel de *scenario* ? Et comment accordez-vous *Les 90 kgs de patates que j'ai pes... sur la balance* ?

## L'objet de ce cours

Ce cours n'est pas vraiment un *cours* : il ne vous propose ni savoirs nouveaux, ni méthodes à acquérir. Il compile toute une série de rappels de notions, de règles, d'usages (les *bons usages*, évidemment !), que l'on peut trouver dans bien des manuels, des grammaires scolaires, etc., à ceci près qu'il ne s'est pas construit à partir d'une ou de plusieurs grammaires, d'un ou de plusieurs manuels, mais à partir de productions d'étudiants et d'étudiantes possédant un baccalauréat ou équivalent<sup>3</sup>. Il vous propose un parcours d'*orthographe* au sens très large, non pas au sens généralement admis où l'*orthographe* est tout simplement le fait de placer les bonnes lettres au bon endroit, mais au sens plus global où *orthographe* signifie, à la lettre, *écriture correcte*. Ce parcours vous parlera donc d'*orthographe* au sens strict, mais aussi de paragraphes, de coupures de mots, de ponctuation, de protocoles de citation, de correction de la phrase et de niveaux de langue.

Ce cours est un *cours* uniquement dans la mesure où il est attendu de vous que vous vous appropriiez son contenu et surtout que vous *travailliez* votre maîtrise de l'écrit. Car on peut toujours progresser en maîtrise de l'écrit, quel que soit son niveau de départ, mais à condition de travailler régulièrement : en général, et dans le cadre de ce cours.

### Comment travailler la maîtrise de l'écrit en général ?<sup>4</sup>

La maîtrise de l'écrit n'est pas seulement une question de *norme*, c'est aussi — surtout ! — une question de pratique d'une part, d'auto-surveillance d'autre part. Si l'on respecte le code de la route, ce n'est pas seulement parce qu'on l'a appris, ni même parce qu'en cas d'irrespect de ce code on s'expose à des sanctions. L'apprentissage est certes nécessaire pour connaître une norme, quelle qu'elle soit, et la sanction est la garantie que la norme en est bien une, sinon à quoi bon en imposer une ? Mais dans la réalité courante, si nous respectons le code de la route, ce n'est pas seulement pour des raisons de sanction ; la preuve en est que nous le respectons souvent sans même y songer. Ce n'est pas non plus parce que nous l'avons appris par cœur : si nous ne l'oublions plus une fois appris, c'est bien parce que notre pratique quotidienne nous le remémore régulièrement sans même que nous ayons à faire l'effort de le convoquer à chaque fois à notre esprit. Et nous le pratiquons d'autant mieux que nous gardons le souvenir de réflexes jugés corrects par la norme, et que nous n'entachons pas ces réflexes en pratiquant — et donc en mémorisant — de temps à autre des écarts de conduite.

Il en est évidemment de même pour notre pratique de l'écrit. Nous en connaissons la sanction, y compris hors du cadre universitaire : dépréciation du lecteur portant aussi bien sur le texte que sur celui qui l'a rédigé, difficultés à transmettre finement ce que nous tenons à exprimer. Nous connaissons aussi une grande partie de la norme, puisque nous avons tous fini notre scolarité secondaire. D'où vient donc le fait que notre maîtrise de l'écrit peut faiblir une fois ces études secondaires terminées ? Est-ce parce que cette maîtrise ne donne plus lieu à une sanction spécifique et visible, comme à l'occasion des notes d'orthographe au collège ? Ce n'est pas certain : ce qui est en cause dans le relâchement de l'écrit est surtout notre pratique au quotidien, en particulier lorsque nous estimons qu'elle peut se relâcher, puisqu'elle n'est ni publique,

<sup>3</sup> Il repose sur quelques années d'observations de copies d'étudiants de Lettres et de dissertations rédigées à l'occasion de l'épreuve de français du concours des Arts et métiers.

<sup>4</sup> Ce chapitre, ainsi que l'essentiel de ce cours, provient de l'ouvrage : Hervé Bismuth, *La Maîtrise de l'écrit dans les études supérieures. Perfectionnement-Entraînements*, Éditions Universitaires de Dijon, 2013.

ni soumise à sanction : nos brouillons, notre prise de notes, notre pratique régulière de l'écriture privée.

Prenons le temps de quelques mises au point, à titre de hors-d'œuvre.

### *Manuscrits et tapuscrits*

Il est de plus en plus fréquent qu'on utilise, pour ses brouillons et même ses prises de notes en cours, le clavier. Les enseignants que nous sommes apercevons de plus en plus, à l'occasion de tel ou tel cours magistral, se lever des capots d'ordinateurs portables, et de plus en plus souvent des tentatives de remise de dissertations par traitement de texte de la part d'étudiants qui ont du mal à comprendre pourquoi, souvent, leurs enseignants refusent d'encourager cette pratique en acceptant de corriger de tels devoirs. Les avantages du traitement de texte sont certes notables : propreté, lisibilité même pour ceux qui écrivent comme des chats ou comme des mouches, ça existe aussi), possibilité de conserver facilement tout ce qu'on a saisi et surtout de le retrouver en quelque secondes des années plus tard, partage des notes, correction orthographique, éventuellement inclusion facile et rapide de textes trouvés sur Internet. En revanche, le clavier est le plus sûr moyen de désapprendre la norme écrite pour les raisons suivantes :

— Si le traitement de texte est un moyen certain de vous éviter automatiquement certaines erreurs d'orthographe grâce à sa fonction de correcteur automatique, il ne permettra pas, soyons logique, à vos réflexes de se réveiller spécialement le jour de l'examen manuscrit ;

— Un traitement de texte ne vous proposera jamais un correcteur grammatical vous permettant à coup sûr de ne pas faire de « fautes ». Comment, d'ailleurs, un correcteur grammatical pourrait-il choisir à votre place entre *une collection de films fantastique* et *une collection de films fantastiques* ; entre *une bibliothèque d'œuvres finement ciselée* et *une bibliothèque d'œuvres finement ciselées* ; ou encore entre *elle s'éprend d'un tel homme, passionné comme jamais* et *elle s'éprend d'un tel homme, passionnée comme jamais* ?

— Êtes-vous certains de savoir brouillonner avec un traitement de texte (gestion des ratures pour avoir sous les yeux les versions successives de vos hésitations, commentaires, mise en mode « plan », mise en chapitres, variantes...) ? Cela s'apprend. Mais si vous savez déjà le faire, vous savez par conséquent aussi que cet apprentissage ne vous fera pas progresser d'un pouce dans l'apprentissage de la gestion de vos brouillons en papier, l'examen venu.

— Est-il pertinent pour un peintre de s'exercer au fusain pour se préparer à un concours de peinture à l'huile ? C'est un peu la même question qui se pose dans le cadre de la concurrence entre les écritures tapuscrites et manuscrites : être lisible lorsqu'on écrit à la main résulte d'une pratique constante ; nous ne composons pas nos phrases de la même façon, nous ne les faisons pas respirer de la même façon suivant qu'on écrit à la main ou au clavier, et surtout nous ne mémorisons pas les mêmes réflexes, en particulier dans des conditions musculaires aussi différentes que la frappe sur un clavier ou l'écriture avec un crayon serré entre deux doigts. De plus, si nous avons appris, plus ou moins par la force des choses, à écrire vite à la main, combien y a-t-il parmi le public étudiant d'authentiques claviéristes qui ont appris à saisir avec plus de cinq doigts (cela s'apprend aussi), et qui peuvent par conséquent saisir aussi vite qu'ils écriraient à la main ?

Ne perdons donc pas de temps : entraînons-nous directement à la main. Est-ce à dire qu'il faut mépriser le clavier ? Surtout pas ! Le clavier est nécessaire pour certains

travaux, notamment une grande partie de nos travaux en Master puis en Doctorat, pour nos courriers, pour nos recherches, etc. Mais *tant que les examens écrits resteront manuscrits, tant que notre apprentissage du français écrit restera manuscrit, ne nous tirons surtout pas une balle dans le pied !*

On gardera à l'esprit que les codes typographiques du manuscrit ne sont pas tout à fait ceux du tapuscrit : inutile de chercher à singer le tapuscrit en cherchant à imiter, par exemple, l'écriture italique. L'équivalent de l'écriture *italique* dans un manuscrit est tout simplement le soulignement. *À l'inverse, le soulignement est interdit dans le corps des textes tapuscrits, sauf pour certains ouvrages à caractère technique ou pédagogique, comme celui-ci, en voici la preuve.*

### *Les écrits « privés »*

Ces écrits que nous fabriquons à la périphérie des examens, notes de cours, événements et rendez-vous d'agendas, brouillons de devoirs, occupent la plus grande part de notre activité d'écrivain. Une part croissante de cette activité se développe à présent hors de tout contexte universitaire, à travers les messageries et les réseaux sociaux : même si certains de nos messages sont censés s'adresser à un grand nombre de gens, ils appartiennent pourtant à la sphère privée dans la mesure où ils ne sont pas censés nous engager publiquement et ne sont soumis à aucune évaluation. Tous ces écrits privés que nous produisons ancrent en nous des habitudes, et nous devons profiter du temps qu'ils nous prennent pour consolider notre façon d'écrire. Comment en profiter le mieux ? *En renonçant définitivement à toute saisie approximative du français écrit.*

Lorsque vous écrivez au brouillon, qu'il s'agisse d'une prise de notes à la suite d'un cours ou de la création de ce qui deviendra un travail à rendre, qu'il s'agisse de notes écrites à la main ou saisies au clavier, il vous arrive certainement de vous contenter d'un français à peu près écrit. Vous avez raison : on ne peut pas tout écrire, par manque de temps souvent (notes prises à la volée pendant un cours ou une conférence, brouillons d'épreuves en temps limité), et de toute façon, à quoi bon tout écrire puisque l'important, du moment que ces notes sont privées, est bien que soi-même, on puisse se relire ? Mais on aurait tort de croire que toutes les pratiques nous rendent service. Voici une phrase qui pourrait bien être prononcée à l'occasion d'un cours et qui pourrait donner lieu à une prise de notes rapide :

*Très souvent, les hommes de lettres en France ont chanté les femmes. Mais pas de tout temps ! On l'aura peu fait dans la période allant de La Fontaine à Rousseau, c'est-à-dire au XVIIIe siècle.*

Que peut-on faire d'une telle phrase à l'occasion d'une prise de notes privée ?

### **Ce qu'on peut faire**

Il n'existe que deux façons correctes de retranscrire cette phrase au brouillon. Soit on la retranscrit intégralement, en respectant toutes les normes écrites : majuscules, orthographe lexicale et grammaticale, accents, et en plaçant la ponctuation correcte. Mais c'est évidemment impossible et de toute façon inutile dans le cadre d'un écrit privé, *a fortiori* si on a bien d'autres choses à noter. Soit on la retranscrit de façon tronquée, en utilisant le plus possible des abréviations que nous sommes sûrs de pouvoir retraduire, soit par exemple de la façon suivante :

*très svť, les h de L. ont chanté les f, pas 2 tt tps ! => voir période de LF à R, 18°s.*

Dans ce cas, l'usage de l'initiale s'impose particulièrement si le cours s'étend suffisamment sur La Fontaine ou Rousseau pour qu'il ne soit pas besoin d'écrire entièrement certains noms propres, vous le savez bien. Cette seconde façon, nous nous la permettons tous dans nos notes. Comment en effet prendre des notes si nous ne pouvons pas abrégé à l'écrit, en particulier si nous notons un discours oral ? Nous connaissons aussi depuis le lycée certains symboles de la prise de notes, symboles mathématiques, icônes, astérisques et autres, qui nous aident à traduire le discours que nous entendons, à le conceptualiser, à nous le rendre intelligible en nous rendant nous-mêmes intelligents. Le plus souvent, notre façon de prendre des notes est un procédé mixte, compromis entre ces deux façons, suivant notre humeur, notre confiance en notre mémoire, notre fatigue également.

Cette manière de noter n'affaiblit pas en principe notre français écrit : elle remonte à la nuit des temps des pratiques universitaires. C'est bien pourquoi je ne partage pas l'avis de certains pédagogues déclarant que l'abus du langage « simplifié » des SMS et des conversations en « chat » sur Internet contribue à rendre plus problématique encore l'usage de la langue écrite des élèves et des lycéens ; je trouve même personnellement cette pratique plutôt intelligente, y compris du point de vue de la maîtrise des codes écrits de la langue.

### **Ce qu'il faut éviter**

Ce qui contribue à affaiblir la langue écrite des lycéens et des étudiants est en revanche bien autre chose que la prise de notes télégraphique, le recours aux symboles et aux abréviations. L'affaiblissement de notre rapport à la norme est le mélange des codes écrits et, en particulier, cette troisième façon d'écrire au brouillon, hélas bien trop — et de plus en plus — répandue, qui est de retranscrire, si je reprends l'exemple précédent, de la façon suivante :

*tres souvent les homes de lettres on chante les femmes, mais pas de tout temps, on l'aura peu fait dans la periode allant de la fontaine a rouseau, c'est a dire au 18° siecle*

— en se disant (soyez honnêtes : qui parmi vous ne se l'est jamais dit ?) qu'on peut bien se permettre d'écrire n'importe comment, puisque de toute façon, « ça ne compte pas » et que, lorsqu'il s'agit d'un brouillon, on se relira bien après « pour les fautes ».

Cette façon de faire est à proscrire absolument : à se relire « pour les fautes », on laisse de toute façon des fautes, et on ne se relit jamais vraiment non plus pour autre chose, ce qui est doublement dommage. De plus, surtout quand « ça ne compte pas », on photographie inconsciemment mais régulièrement des formes fautives, on s'habitue à les reproduire voire à ne plus distinguer qu'elles sont fautives. Cette pratique s'étend, au-delà des textes privés, aux textes publics qui ne sont pas placés « sous surveillance de la norme », à savoir celle des réseaux sociaux et autres correspondances. Les rares fois où, sur de tels réseaux, j'ai émis en famille des remarques sur l'orthographe approximative, on m'a justement répondu en arguant du fait qu'« ici, il n'y a pas de professeurs ». Que l'argument soit ou non pertinent n'appartient pas à notre cadre ; que la pratique correspondante soit contagieuse au point de pouvoir nous faire perdre nos propres repères est en revanche une des premières questions à envisager dans le cadre de la maîtrise de l'écrit. Les enseignants de collège savent bien, eux, que s'il leur arrive d'hésiter entre certaines orthographes qui ne suscitaient auparavant aucun



doute de leur part, c'est parce qu'ils sont quotidiennement confrontés à des graphies fautives qu'ils mémorisent malgré eux.

Choisissez donc votre camp : une forme, un mot, une phrase écrits de façon abrégée forment des abréviations qui ne nous empêcheront jamais d'écrire correctement, une fois ces abréviations développées. Une forme, un mot, une phrase écrits sans accents ou sans majuscules sont des fautes de français que nous pouvons, à la longue, mémoriser, et qui peuvent nous faire tout au moins hésiter par la suite. N'oubliez jamais qu'à moins d'utiliser constamment des abréviations ou d'écrire en sténo ou en alphabet phonétique, une page de brouillon ou une prise de notes est bien écrite en français donc en référence à l'orthographe du français : il ne viendrait à l'esprit de personne, même lorsque le temps manque, d'écrire *Molyer é Ugo* (comme le font justement de façon ludique les chatteurs sur Internet...). On préférera donc écrire *M. & VH.* ou *Molière et Hugo...*, et on renoncera définitivement à *molier et hugo*. Une prise de notes relâchée sous prétexte qu'il ne s'agit que d'une prise de notes ne vous aidera pas plus à la prise de notes qu'une prise de notes surveillée, mais en revanche vous habituera certainement à une orthographe approximative. Quant à l'attitude qui consiste à « écrire d'abord, on verra après pour l'orthographe », elle est d'autant plus suspecte qu'elle suppose qu'il est impossible d'assimiler l'orthographe au fur et à mesure qu'on écrit ; c'est pourtant l'unique manière que je connais de maîtriser jusqu'à les reproduire inconsciemment les règles grammaticales, tout comme on reproduit inconsciemment sa connaissance du code de la route par une pratique régulière de la conduite automobile. C'est pourquoi je recommande chaudement à tous de surveiller votre écriture dès le brouillon, ce qui ne doit pas vous empêcher une bonne relecture, cela va de soi...

Une dernière remarque concernant ces productions privées que sont nos brouillons et prises de notes : l'usage des signes auxiliaires (accents, tréma, cédille, apostrophe, trait d'union), et notamment des accents (aigu, grave, circonflexe), est obligatoire dans un écrit surveillé : c'est bien pourquoi on ne négligera pas de les surveiller dans nos écrits privés. Disons-le déjà ici : les accents, en particulier, ne sont pas une simple coquetterie graphique et doivent se noter avec précision ; les scripteurs qui ne prennent pas de risques et qui, volontairement ou non, par paresse ou non, remplacent par exemple leurs é et leurs è par des e surmontés de signes variables tels, ~, ¯, ˇ, auront de toute façon tort aux yeux d'un correcteur, fatigué ou non.

#### *Bibliographie : manuels, dictionnaires... ?*

Je reviendrai certainement sur les dictionnaires quand nous parlerons plus précisément d'orthographe. En attendant :

Ayez un *dictionnaire* près de vous pendant tout votre parcours en Lettres. Certains enseignants l'autorisent pendant les examens (j'en fais partie), d'autres non. Mais chez vous, c'est votre meilleur allié. Choisissez *Le Robert*, qui à la différence du *Larousse* qui est un dictionnaire encyclopédique, est un dictionnaire *de langue*. Évitez *Le Robert micro* (qui ne vous servira pas à grand-chose), et commencez, suivant votre bourse et vos pratiques, à partir du *Petit Robert*. Vous avez le choix entre les livres, les logiciels et l'abonnement en ligne.

Pour connaître « le bon usage », une référence indétronable mais chère, que je recommande pourtant : Grévisse, *Le Bon Usage*, chez Duculot ; et ce qui pourrait bien être son condensé (mais que je ne connais pas) : Pélat & Fonvielle, *Le Grévisse de l'enseignant*, chez Magnard.

S'il vous reste un manuel d'orthographe ou de grammaire remontant aux temps de votre belle jeunesse hélas déjà fanée, vous pouvez également le ressortir des vieux cartons et le poser sur une étagère pas loin de vous, il ne vous sera pas forcément nuisible.

Si vous souhaitez réfléchir de façon récréative mais intelligente à la question de l'usage de la langue française et des enjeux culturels et politiques qu'elle soulève, voici deux ouvrages récents, que je vous recommande chaudement :

Arnaud Hoedt & Jérôme Piron, *La Faute de l'orthographe*, Textuel, « La convivialité », 2019 ;

Maria Candea & Laélia Véron, *Le Français est à nous ! Petit manuel d'émancipation linguistique*, La Découverte, 2019.

Quant à *Internet* : belle source de données, certes, mais sachez que vos consultations n'engagent que vous, et que la seule façon de consulter *utilement* Internet en matière de savoir (universitaire ou pas) est de vérifier la qualité des sites sur lesquels Google vous renvoie : vous savez bien que sur Internet, on peut affirmer tout et son contraire...

À propos de bibliographie :

Les cours de Maîtrise de l'écrit dispensés aux étudiants de Lettres de l'Université de Bourgogne entre 2008 et 2012 ont donné lieu à un ouvrage :

Hervé Bismuth, *La Maîtrise de l'écrit dans les études supérieures. Perfectionnement-Entraînements*, Éditions Universitaires de Dijon, 2013.

C'est de cet ouvrage que provient, principalement, le cours que vous suivez.

### **Comment travailler la maîtrise de l'écrit en D111 ?**

Il suffit de suivre le *cours*, si l'on peut appeler ce parcours un *cours*, et de s'entraîner à mesure que les notions sont expliquées ou rappelées et que vous les assimilez. Attention : apprendre le cours ne suffit pas, loin de là ! S'il suffisait d'apprendre des notions pour écrire correctement de façon régulière, depuis le temps, on le saurait ! Il faut donc pratiquer, régulièrement, des entraînements, au fur et à mesure que les notions sont abordées : chaque étape du parcours vous propose des entraînements à faire tout seul, et des entraînements que vous pouvez soumettre à la correction (Important : voir plus bas, *Devoirs et examens*). La première page de ce fascicule vous propose un planning de réception des cours et d'envoi des devoirs, une fois par mois, mais il vous appartient de gérer votre temps à l'intérieur de chaque mois. *Je vous recommande chaudement de vous organiser de sorte à travailler au moins un peu chaque semaine votre maîtrise de l'écrit.*

Divisez et répartissez votre travail ! Le fascicule de ce mois d'octobre que vous êtes en train de lire propose 4 chapitres : paragraphes, majuscules, coupures de mots et ponctuation. Consacrez par exemple, chaque semaine, un bon moment à un seul chapitre de ce cours, entraînements et exercices compris. Il en sera de même pour le fascicule du mois prochain.

Avant de commencer ce cours, voici quelques informations utiles pour l'année que nous allons passer ensemble.

## **L'EAD(Enseignement À Distance)-Lettres, vous, votre travail, votre correcteur ou votre correctrice...**

### **La plateforme en ligne**

De quoi s'agit-il ? D'un authentique bureau de travail virtuel par l'intermédiaire duquel vous pourrez télécharger vos cours, mais pas seulement : par cette plateforme, nous pouvons également échanger, en privé ou publiquement ; grâce à elle vous serez régulièrement informés des nouvelles ressources de cours et des nouveaux messages collectifs de la part de votre enseignant et de vos correcteurs.

Voici l'adresse de cette plateforme, à partir de laquelle vous n'aurez plus qu'à vous guider vers les enseignements qui vous sont consacrés :

<https://moodle-foad.u-bourgogne.fr>

À partir de cette adresse, vous aussi trouverez les moyens de poser vos questions publiquement (*forums*) mais aussi d'écrire en privé (*courrier électronique*) à votre enseignant et à votre correcteur.

Je m'engage, sauf circonstances exceptionnelles, à ne jamais dépasser le délai de *24 heures en semaine ouvrable* avant de répondre à un courrier électronique. Par conséquent, si vous avez l'impression de m'avoir envoyé un message, et que je ne vous ai pas répondu pendant disons trois ou quatre jours ouvrables, surtout renvoyez-le moi : nul n'est à l'abri d'une fausse manœuvre et les pannes de serveur sont encore, hélas, monnaie courante même si elles sont de moins en moins fréquentes. N'oubliez jamais que l'envoi d'un courrier électronique (ou la certitude de l'avoir envoyé) n'est en rien une garantie que ce courrier a été reçu, même si c'est le cas la plupart du temps.

En cas de question concernant la plateforme ou de problème d'utilisation, veuillez contacter la personne responsable, Christelle Detourbet, à l'adresse :

[Christelle.Detourbet@u-bourgogne.fr](mailto:Christelle.Detourbet@u-bourgogne.fr).

### **Pour les questions générales concernant le cours**

Il est nécessaire d'écrire, *pour toute question générale ou d'ordre général* concernant les cours, vos lectures, les devoirs à remettre..., *c'est-à-dire pour toute question susceptible d'intéresser vos camarades, ou appelant une réponse susceptible de les concerner*, par le biais de la plateforme en ligne, dans le *Forum des questions* dédié à ce cours. Cela me permettra, ainsi qu'aux différents correcteurs de cours (voir plus bas), de vous envoyer à tous une réponse collective, éventuellement à propos d'une question à laquelle je n'avais pas songé, et d'en faire profiter tout le monde ; ainsi, nous gagnerons tous du temps.

### **Pour les questions plus personnelles**

Vous pouvez m'écrire en m'envoyant un message personnel à partir de la plateforme d'enseignement en ligne. C'est même le moyen le plus sûr de me joindre rapidement. Mais il se peut que vous soyez en déplacement et que vous n'ayez pas avec vous les identifiants ou l'adresse du site vous permettant de vous connecter à la plateforme. Il se peut également que dans le cadre de notre travail vous ayez besoin de me faire passer ou de me demander une pièce jointe. Dans de tels cas, et dans de tels cas seulement, utilisez mon adresse électronique personnelle :

[Herve.Bismuth@u-bourgogne.fr](mailto:Herve.Bismuth@u-bourgogne.fr)

Veillez bien à n'utiliser cette adresse qu'en cas de nécessité (impossibilité de passer par la plateforme) et à ne l'utiliser que pour une *question d'ordre personnel* (pour les autres cas de figure, voir immédiatement ci-dessous).

### **Site personnel**

Si vous n'êtes pas devant votre ordinateur habituel, que vous avez égaré vos identifiants vous permettant d'accéder à la plateforme d'enseignement en ligne ou mon adresse personnelle, vous pouvez aussi me joindre en passant par mon site personnel :

<https://www.herve-bismuth.net>

Il vous suffit de naviguer en passant par l'onglet : Contact => Me contacter. L'adresse de ce site n'a pas besoin d'être mémorisée : en effectuant une recherche Internet à partir de « Hervé Bismuth », vous la trouverez en première page des résultats.

### **Permanence téléphonique**

Vous pouvez me joindre également sur mon **téléphone** portable : **06 64 65 03 57**, à partir de neuf heures (heure française) et en semaine ouvrable. Si par hasard il était éteint, je vous demande d'avoir la courtoisie de bien vouloir chercher à me rappeler plus tard, ou de laisser un message. Si vous possédez un numéro de téléphone portable français ou un numéro de téléphone fixe ailleurs en Europe et dans quelques autres pays, je vous rappellerai. Pour les étudiant·e·s éloigné·e·s, il est toujours possible de recourir à la téléphonie par Internet, WhatsApp ou autre...

### **Se rencontrer ?**

Enfin, il est possible aux étudiant·e·s qui le souhaitent de me rencontrer, virtuellement sur Skype, FaceTime, Messenger, Teams ou autre... et physiquement à la Faculté des Lettres de Dijon, **sur rendez-vous** (appelez-moi sur mon téléphone portable, et laissez éventuellement un message).

Je pense que les présentations sont faites, du moins pour l'instant, et pour ce qui me concerne. Puisque vous avez accès à Internet, vous pouvez toujours, si vous avez

besoin de me connaître un petit peu plus, consulter la vidéo de la présentation du cours 16D111 sur le site de l'EAD. Vous la trouverez à l'adresse :

<https://moodle-foad.u-bourgogne.fr/mod/lti/view.php?id=34579>

Je pense que les présentations sont faites, du moins pour l'instant, et pour ce qui me concerne. Puisque vous avez accès à Internet, vous pouvez toujours, si vous avez besoin de me connaître un petit peu plus, consulter la vidéo de la présentation du cours 16D111 sur le site de l'EAD.

## **Devoirs et examens (important !)**

Vous voilà donc inscrits à un cours qui nécessite des entraînements réguliers. Certains de ces entraînements sont proposés sous forme de devoirs à la correction, au **rythme mensuel de six devoirs dans l'année**, et ils vous seront rendus notés. Chaque devoir comportera trois, voire quatre exercices.

Votre examen comportera, ainsi que le veut la tradition, des questions que vous connaissez, sur lesquelles vous aurez déjà eu la possibilité de vous entraîner, mais les textes que vous aurez à traiter seront évidemment nouveaux pour vous. L'évaluation générale de votre parcours peut se faire suivant *deux modalités au choix, qu'il faudra que vous choisissiez dès l'envoi de votre premier devoir.*

### **Contrôle continu et contrôle final**

Vous pouvez choisir d'être évalués sur la base du **contrôle final**, comme c'est le cas pour la plupart de vos enseignements à l'EAD-Lettres de Dijon : vous êtes libres d'envoyer ou non à la correction les devoirs que vous voulez ; ces devoirs sont facultatifs mais vous seront retournés corrigés et la note obtenue n'aura aucune incidence sur votre résultat annuel. **Votre note annuelle reposera uniquement sur votre copie d'examen.** Si vous échouez votre année en mai et que vous n'avez pas obtenu la moyenne à cet examen, vous serez autorisés à le repasser lors de la seconde session d'examen, en septembre.

Mais vous pouvez aussi choisir d'être évalués sur la base du **contrôle continu**. En ce cas, vous vous engagez à remettre l'ensemble des devoirs proposés. **La moyenne obtenue aux six devoirs de l'année comptera pour 50%** de votre note définitive. **La note obtenue à l'examen comptera pour 50%** restants.

### **Contrôle continu ou contrôle final ?**

Si vous savez que vous allez travailler cette année à peu près régulièrement et rendre vos devoirs, *je vous recommande chaudement le contrôle continu* : il vous permet d'engranger une bonne partie de votre note dans des conditions sereines, et surtout de rattraper d'éventuelles mauvaises notes : comptez une vingtaine d'exercices dans l'année.

Attention toutefois : chacun des trois ou quatre exercices contenus dans un devoir est noté sur 20 et un devoir non remis revient à compter zéro pour chacun des exercices qu'il contient. Si vous n'êtes pas certains de remettre assidûment vos devoirs, vous serez peut-être tenté par la solution du contrôle final. Toujours est-il que sans apprentissage et entraînements réguliers, vous aurez peu de chance d'obtenir la moyenne à l'examen de fin d'année.

## Votre correcteur ou votre correctrice, vos envois et le suivi de vos devoirs

Le cours de « Maîtrise de l'écrit » est encadré par une équipe de correcteurs et de correctrices. À chacun d'entre vous est attribué un correcteur ou une correctrice unique qui sera votre référent pendant tout votre parcours annuel.

Vos correcteur et correctrices seront cette année : Amélie Basinski, Hervé Bismuth, Anne-Sophie Rivat.

### Pour envoyer ses manuscrits à la correction

Vous avez le choix, pour envoyer vos manuscrits, entre la voie matérielle et la voie virtuelle.

#### Envoi dématérialisé sur la plateforme

Vous pouvez envoyer votre copie scannée ou photographiée sur la plateforme en ligne correspondant à ce cours, dans l'espace prévu pour le dépôt de votre devoir. Vous pouvez envoyer les formats d'image que vous voulez : .pdf, .jpg, etc. Votre devoir vous sera retourné par le même canal avec sa correction manuscrite et sa note au plus tard dans les sept jours ouvrables – sauf empêchement ponctuel, auquel cas vous serez prévenu·e.

**Impératif :** veillez à ce que votre devoir soit composé sur la page la plus blanche possible, et écrit avec l'encre la plus sombre possible (encre noire, ou à la limite encore bleue foncée). Veillez bien à envoyer les images les plus nettes et les mieux cadrées possible.

#### Courrier postal

Il vous est aussi possible, bien entendu, d'envoyer vos devoirs par **courrier postal**. Il vous faudra en ce cas glisser dans votre courrier *une enveloppe suffisamment timbrée à votre adresse* pour que votre correcteur ou votre correctrice puisse vous le retourner corrigé.

**Important :** Tout envoi d'exercices adressé à votre correcteur ou à votre correctrice devra être **obligatoirement accompagné d'une enveloppe suffisamment large et affranchie** pour que votre correcteur ou votre correctrice puisse vous le retourner corrigé dans un délai suffisamment court, de sorte à ce que toute copie remise dans les délais prévus par le calendrier puisse être ré-expédiée corrigée dans les deux semaines suivant la date limite, seule condition pour que vous puissiez progresser de mois en mois.

Voici les adresses postales de votre correcteur ou de votre correctrice :

Amélie Basinski, 1 chemin des Trois Croix, 43260 Saint-Julien-Chapteuil (France)

Anne-Sophie Rivat, 9 allée de la Michaudière, 21600 Longvic (France)

Hervé Bismuth, 18 rue Jean-Jean Cornu, 21000 Dijon (France)

**Important :** Tout envoi d'exercices adressé à votre correcteur ou à votre correctrice devra être **obligatoirement accompagné d'une enveloppe suffisamment large et**

**affranchie** pour qu'il ou elle puisse vous le retourner corrigé dans un délai suffisamment court, de sorte à ce que toute copie remise dans les délais prévus par le calendrier puisse être ré-expédiée corrigée dans les deux semaines suivant la date limite, seule condition pour que vous puissiez progresser de mois en mois.

Si vous avez besoin d'un délai de remise pour votre devoir : négociez-le avec votre correcteur en lui écrivant par l'intermédiaire de la plateforme. Chacun d'entre nous fera ce qu'il pourra en fonction de son emploi du temps personnel. Attention toutefois pour celles et ceux d'entre vous (nombreux, j'espère) qui feront le choix du *contrôle continu* : dès que les corrigés des exercices seront mis en ligne sur la plateforme (2 semaines après la date limite d'envoi), il ne vous sera plus possible d'envoyer votre devoir, quelle que soit la raison de votre retard. Prévoyez-le sur votre agenda.

### Présentation des devoirs

Notre travail consiste entre autres à étudier, si l'on peut dire, la *communication* de l'écrit : comment un texte est-il écrit en fonction de tel ou tel destinataire, comment tel ou tel lecteur reçoit-il un texte précis, etc. N'oubliez donc pas de vous poser ce genre de question lorsque vous remettez un devoir. En dehors des simples questions de politesse, admettez qu'un devoir raturé voire sale nuit à la crédibilité de ce que vous aurez pu écrire (en cas de menues salissures ou de remords partiels, préférez toujours l'effaceur au *blanco* !). Pensez à écrire lisiblement vos nom et prénom (la personne qui vous corrige n'a pas forcément sous la main le fichier des inscriptions administratives), et surtout à bien signer régulièrement votre copie avec votre nom « officiel » (nom de jeune fille pour les femmes mariées).

Ménagez également *une* bonne marge (pour les feuilles scolaires calibrées, deux ou trois carreaux après la marge rouge existante). N'en laissez surtout *pas deux* : deux marges trop petites n'encouragent pas votre correcteur ou votre correctrice à écrire, tandis qu'une bonne marge unique est suffisante. Prévoyez également un espace au-dessus de votre texte pour que votre correcteur ou votre correctrice puisse s'épancher, au besoin. Ayez également la politesse de numéroter vos feuilles. Après cela, il ne vous reste plus... qu'à écrire, dans les mêmes conditions que celles dans lesquelles vous passerez vos examens, c'est-à-dire avec un stylo (de bonne qualité) et des feuilles de papier. Sinon, à quoi bon travailler la *Maîtrise de l'écrit* ?

Il est temps à présent de commencer ce cours.







# Cours n° 1. Typographie : Paragraphes, majuscules et ponctuation.

Ce premier cours sera consacré à l'aspect général du texte : son organisation (paragraphes) et sa lisibilité (majuscules, ponctuation).

## I. ORGANISATION GÉNÉRALE DU TEXTE : LES PARAGRAPHES

Entre les textes écrits que vous produisez et les phrases qui découpent le sens, la respiration et le rythme de ces textes, les **paragraphes** constituent une **étape obligatoire**, comportant une **règle** de mise en forme **unique** et quelques règles de bon sens, plus ou moins modulables.

### I. 1. Généralités

**Mise en forme** : tout paragraphe comporte *obligatoirement* un **alinéa**, c'est-à-dire un retrait d'espace au début de sa première ligne. Cette règle obligatoire a deux conséquences simples, que vous pouvez vérifier aussi bien dans la typographie de ce cours que dans n'importe quel ouvrage français : 1) tout début de texte commence par un alinéa ; 2) tout retour à la ligne volontaire (c'est-à-dire non motivé par des nécessités de mise en page) implique un alinéa.

**Règles de bon sens** : un paragraphe est un morceau de texte relativement autonome à l'intérieur de la globalité du texte produit, il est donc logique qu'il corresponde à une unité de la réflexion : il est censé faciliter la tâche du lecteur et rendre compte de la démarche de pensée de l'auteur. Par conséquent, deux choses sont à éviter absolument : a) scinder un texte en une multitude de paragraphes correspondant tout au plus à une ou deux phrases ; b) présenter au lecteur un pavé indigeste dans lequel il a à faire lui-même l'effort de repérer les étapes de la pensée. Voici un exemple de texte brut pénible à digérer, et de toute façon, interdit sous cette forme dans le cadre d'une production écrite à l'Université :

#### **Edvige ou l'embastillement électronique**

Les commentaires critiques qui ont fait suite à la publication du décret instituant le fichier Edvige le 1<sup>er</sup> juillet ont essentiellement porté sur des dispositions spécifiques du texte, comme le fichage des mineurs dès 13 ans. Pour regrettables qu'ils soient, ces aspects ne représentent pourtant qu'une faible partie du problème posé par un texte qui offre maintenant à l'État la possibilité de placer sous fiches la quasi-totalité de nos concitoyens, avec luxe de détails sur leur vie privée. L'incroyable atonie de la classe politique face à ce décret n'est pas le moindre problème dans cette affaire. Au-delà de communiqués courroucés et de déclarations de principes, il revient aux responsables politiques et aux citoyens soucieux du respect des libertés individuelles de s'engager pour que cesse la construction d'un tel fichier. Toute l'économie du décret qui institue le fichier Edvige repose sur l'autorisation de mettre sous fiches des individus ou des organisations « susceptibles de porter atteinte à l'ordre public ». Or, si le droit administratif dit que l'ordre public est notamment composé du bon ordre, de la sécurité et de la tranquillité publique, cette définition floue et imprécise a depuis longtemps ouvert la voie à une jurisprudence qui admet, par exemple, qu'une personne qui chante dans la rue après 22 heures porte atteinte à l'ordre public. Ajoutons à cela que l'atteinte à l'ordre public n'a même pas besoin d'être constituée au terme du décret, puisqu'il autorise également la mise sous fiches de personnes qui sont susceptibles de le faire, et l'on comprend que l'État dispose maintenant d'une immense marge de manœuvre pour enquêter sur la vie privée des individus et en intégrer les résultats dans un système de fichier automatisé. Mme Alliot-Marie a voulu récemment apaiser les esprits en déclarant que ce texte ne sera utilisé « que dans des cas extrêmement limités et (qu'il sera) très encadré ». De bien jolis superlatifs qui oublient l'essentiel : rien dans la loi ou dans le décret ne précise ces limites ou cet

encadrement. En user avec modération, ou pas, ne relève donc que du fait du prince. L'embastillement électronique est en marche. [...] La portée de ce décret est donc très inquiétante. On ne saurait s'étonner qu'il émane d'un gouvernement et d'une majorité parlementaire qui ont fait de la réponse au sentiment d'insécurité manifesté par nos concitoyens la pierre angulaire de leurs succès électoraux et de leur politique au pouvoir. Mais comment comprendre les rares et faibles réactions que ce texte suscite à gauche ? En à peine deux décennies, l'anxiété grandissante de notre société face à la violence, depuis la petite délinquance jusqu'aux actes terroristes, a progressivement émoussé notre vigilance collective face aux atteintes aux libertés individuelles. La gauche, toute à son désir de rejoindre l'opinion publique sur la question de la sécurité, a fini par embrasser largement les idées les plus liberticides avec pour seule nuance l'importance qu'elle continue d'attacher aux dispositifs de prévention pour lutter contre la délinquance. Récemment traversée d'un débat salutaire sur les fondements du libéralisme politique et de leur nécessaire réappropriation pour défendre nos libertés, la gauche tient avec le fichier Edvige l'occasion de s'extraire enfin du consensus politique aberrant qui consiste, au nom de la sécurité, à sacrifier chaque jour un peu plus de la liberté de chaque individu. Le système de fichier Edvige n'a pas sa place dans une démocratie. Et il nous faut maintenant convaincre nos concitoyens qu'en matière de sécurité la fin ne peut justifier de tels moyens.

En dépit de l'intérêt et de la qualité de réflexion de ces propos, qu'on les partage ou non, ce texte est à la fois fautif et indigeste : fautif, dans la mesure où tout texte écrit doit comporter un alinéa en sa première ligne, indigeste dans la mesure où il fatigue un lecteur qu'il est censé convaincre. Je rétablis à présent ce texte sous sa forme originale, celle d'un point de vue de l'avocat et homme politique Michel Pezet publiée dans la page « Débats » du *Monde* du 5 septembre 2008 :

#### **Edvige ou l'embastillement électronique**

**Les commentaires critiques qui ont fait suite à la publication du décret instituant le fichier Edvige le 1<sup>er</sup> juillet ont essentiellement porté sur des dispositions spécifiques du texte, comme le fichage des mineurs dès 13 ans.**

Pour regrettables qu'ils soient, ces aspects ne représentent pourtant qu'une faible partie du problème posé par un texte qui offre maintenant à l'État la possibilité de placer sous fiches la quasi-totalité de nos concitoyens, avec luxe de détails sur leur vie privée.

L'incroyable atonie de la classe politique face à ce décret n'est pas le moindre problème dans cette affaire. Au-delà de communiqués courroucés et de déclarations de principes, il revient aux responsables politiques et aux citoyens soucieux du respect des libertés individuelles de s'engager pour que cesse la construction d'un tel fichier.

Toute l'économie du décret qui institue le fichier Edvige repose sur l'autorisation de mettre sous fiches des individus ou des organisations « susceptibles de porter atteinte à l'ordre public ». Or, si le droit administratif dit que l'ordre public est notamment composé du bon ordre, de la sécurité et de la tranquillité publique, cette définition floue et imprécise a depuis longtemps ouvert la voie à une jurisprudence qui admet, par exemple, qu'une personne qui chante dans la rue après 22 heures porte atteinte à l'ordre public.

Ajoutons à cela que l'atteinte à l'ordre public n'a même pas besoin d'être constituée au terme du décret, puisqu'il autorise également la mise sous fiches de personnes qui sont susceptibles de le faire, et l'on comprend que l'État dispose maintenant d'une immense marge de manœuvre pour enquêter sur la vie privée des individus et en intégrer les résultats dans un système de fichier automatisé. Mme Alliot-Marie a voulu récemment apaiser les esprits en déclarant que ce texte ne sera utilisé « que dans des cas extrêmement limités et (qu'il sera) très encadré ». De bien jolis superlatifs qui oublient l'essentiel : rien dans la loi ou dans le décret ne précise ces limites ou cet encadrement. En user avec modération, ou pas, ne relève donc que du fait du prince. L'embastillement électronique est en marche. [...]

La portée de ce décret est donc très inquiétante. On ne saurait s'étonner qu'il émane d'un gouvernement et d'une majorité parlementaire qui ont fait de la réponse au sentiment d'insécurité manifesté par nos concitoyens la pierre angulaire de leurs succès électoraux et de leur politique au pouvoir. Mais comment comprendre les rares et faibles réactions que ce texte suscite à gauche ?

En à peine deux décennies, l'anxiété grandissante de notre société face à la violence, depuis la petite délinquance jusqu'aux actes terroristes, a progressivement émoussé notre vigilance collective face aux atteintes aux libertés individuelles. La gauche, toute à son désir de rejoindre l'opinion publique sur la question de la sécurité, a fini par embrasser largement les idées les plus liberticides avec pour

seule nuance l'importance qu'elle continue d'attacher aux dispositifs de prévention pour lutter contre la délinquance.

Récemment traversée d'un débat salubre sur les fondements du libéralisme politique et de leur nécessaire réappropriation pour défendre nos libertés, la gauche tient avec le fichier Edvige l'occasion de s'extraire enfin du consensus politique aberrant qui consiste, au nom de la sécurité, à sacrifier chaque jour un peu plus de la liberté de chaque individu.

**Le système de fichier Edvige n'a pas sa place dans une démocratie. Et il nous faut maintenant convaincre nos concitoyens qu'en matière de sécurité la fin ne peut justifier de tels moyens.**

Voilà qui est plus clair, plus pertinent, plus reposant à lire et autrement plus convaincant ! Constatez que, quelle que soit sa longueur, tout paragraphe correspond à une idée force bien précise.

Regardez bien les paragraphes initial et final, ici soulignés en gras : dès lors qu'il s'agit d'exposer ou de démontrer quelque chose, ils sont obligatoires même en dehors de tout cadre scolaire ou universitaire : ils correspondent à ce que nous appelons **introduction** et **conclusion** et ont **une fonction précise**. Vous savez laquelle : l'*introduction* met en place rapidement, et de la façon la plus claire possible, l'objet du discours qui suit, et la *conclusion* propose à la fois un *bilan* de ce discours et la *perspective* qu'il faut en tirer.

## I. 2. Hiérarchisation

Une juxtaposition de paragraphes est nécessaire, même pour un article de moins d'une demi-page de journal, comme plus haut. Pour des textes plus longs, une telle juxtaposition en revanche n'est pas suffisante : à partir d'une certaine dimension, les idées doivent être non seulement classées (paragraphes) mais aussi mises en relief (hiérarchisation).

Les paragraphes sont également l'occasion de **hiérarchiser** un énoncé réflexif relativement long, tels les commentaires, explications, essais littéraires et autres dissertations... : si un simple retrait à la ligne suffit à discriminer deux paragraphes d'un même texte, soit deux étapes d'un même énoncé, le saut de ligne permet, lui, de mettre en relief certaines successions de paragraphes par rapport à d'autres. L'écriture journalistique évite en général les sauts de ligne pour des raisons d'économie de papier et de contraintes de formatage. Mais la pratique du saut de ligne est obligatoire dans notre culture universitaire et critique. En voici un exemple :

La littérature, en contribuant à former la langue, crée une identité et une communauté. L'ai parlé de Dante, mais essayons de penser à ce qu'aurait été la civilisation grecque sans Homère, l'identité allemande sans la traduction de la Bible par Luther, la langue russe sans Pouchkine, la civilisation indienne sans ses poèmes fondateurs.

**Mais** la pratique littéraire maintient en exercice aussi notre langue individuelle. Aujourd'hui, beaucoup déplorent la naissance d'un langage néo-télégraphique qui s'impose dans le courrier électronique et les textos des portables, où l'on va jusqu'à écrire « je t'aime » avec un sigle ; mais n'oublions pas que ces mêmes jeunes qui envoient des messages dans cette nouvelle sténographie sont, au moins en partie, les mêmes que ceux qui se pressent dans ces nouvelles cathédrales du livre que sont les librairies Mègastore. Même s'ils ne font que feuilleter sans acheter, ils entrent en contact avec des styles littéraires cultivés et élaborés, auxquels leurs parents, et bien sûr leurs grands-parents, n'avaient pas été exposés.

**Certes**, on peut dire que ces jeunes, majorité par rapport aux lecteurs des générations précédentes, sont une minorité par rapport aux six milliards d'habitants de la planète ; et je ne suis pas idéaliste au point de penser que la littérature procurerait un soulagement aux foules immenses qui manquent de pain et de médicaments. Toutefois, je voudrais faire une observation : les malheureux qui, unis en bandes errantes, tuent en jetant des pierres du haut d'une rocade ou en mettant le feu à une enfant, qui qu'ils soient, n'en sont pas arrivés là parce qu'ils ont été corrompus par la Novlangue de l'ordinateur (ils

n'ont même pas accès à l'ordinateur) mais parce qu'ils restent exclus de l'univers du livre et de ces lieux où, par l'éducation et la discussion, ils seraient touchés par les reflets d'un monde de valeurs qui provient des et renvoie aux livres.

La lecture des œuvres littéraires nous oblige à un exercice de fidélité et de respect dans la liberté de l'interprétation. Il existe une dangereuse hérésie critique, *typique* de notre époque, selon laquelle on peut faire ce que l'on veut d'une œuvre littéraire, et y lire tout ce que nos impulsions les plus incontrôlables nous suggèrent. Ce n'est pas vrai. Les œuvres littéraires nous invitent à la liberté de l'interprétation, parce qu'elles nous proposent un discours à niveaux de lecture multiples et nous placent face à l'ambiguïté et du langage et de la vie. Mais pour avancer dans ce jeu, où chaque génération lit les œuvres littéraires de façon différente, il faut être mû par un profond respect envers ce que j'ai appelé ailleurs l'intention du texte.

**D'un côté**, il nous semble que le monde est un livre « clos » qui ne permet qu'une seule lecture, car, s'il y a une loi qui gouverne la gravitation planétaire, soit elle est juste, soit elle est fautive ; en comparaison, l'univers d'un livre nous apparaît comme un monde ouvert. [...]

Ce passage est un extrait (en traduction française) d'un ouvrage d'Umberto Eco, *De la littérature*<sup>5</sup>. Les cinq paragraphes qui constituent cet extrait expriment bien une réflexion suivie, appelée à être lue de façon linéaire, et développant une idée précise, celle qui est exposée dans le chapitre « De quelques fonctions de la littérature » d'où j'ai extrait ce passage. Chacun des paragraphes traduit également une étape particulière de cette réflexion, étape appelée à être reliée aussi bien à celle qui la précède qu'à celle qui la suit ; ce rôle de liaison est souligné par les **connecteurs logiques** introduisant les deuxième, troisième et cinquième paragraphes : *Mais, Certes, D'un côté*. L'auteur du texte n'en ménage pas moins un saut remarquable (deux lignes !) entre le troisième et le quatrième paragraphe : ici, il n'existe certes pas de rupture nette à l'intérieur du propos général de ce passage (propos que l'on pourrait paraphraser par : « Quel sens a la lecture des œuvres littéraires à notre époque moderne ? »), mais la réflexion n'en est pas moins marquée par une discontinuité, qui isole deux séquences à l'intérieur de ce propos, l'une formée par les trois premiers paragraphes, l'autre par les deux derniers. Il arrive souvent que ces séquences, dans des ouvrages critiques ou documentaires, soient accompagnées d'une numérotation ou d'un titre, mais ce n'est pas une règle obligatoire.

Vous voici bien entendu encore une fois en pays de connaissance et vous voyez certainement où je veux en venir : tout cela a effectivement un rapport avec les « parties » des discours universitaires écrits, commentaires, explications, etc., mais aussi avec leur hiérarchie, leur présentation, leur relative autonomie.

Voici en tout cas quelles sont les règles de présentation obligatoires, quel que soit le type de devoir écrit à rendre. La première hiérarchie est celle qui sépare la réflexion proprement dite de ses deux bornes protocolaires que sont l'introduction et la conclusion. Un devoir se présente sous la forme suivante :

### **DEVOIR = Introduction + Développement + Conclusion**

La hiérarchie suivante, variable selon les types d'exercices et les protocoles imposés par les différentes traditions universitaires, est celle qui sépare les parties (au moins deux, rarement plus de trois) du développement, et éventuellement celle qui sépare ces parties en sous-parties :

Partie 1 [sous-partie A + sous-partie B] + Partie 2 [sous-partie A + sous-partie B]

<sup>5</sup> Trad. Grasset, 2003, p. 12-14.

Il est donc absolument nécessaire de mettre en relief les différents paragraphes de votre devoir en leur faisant jouer le rôle que vous leur attribuez : **Hiérarchisez !** Si votre devoir comporte, outre une introduction et une conclusion, des parties et des sous-parties, il doit obligatoirement correspondre à ce type de hiérarchisation :

*Deux lignes entre introduction, développement, conclusion ; une ligne entre deux parties ; un simple retour à la ligne entre deux sous-parties.*

N'oubliez pas, encore une fois, qu'une dissertation n'est pas un pavé : **a é r e z.**

En revanche, une introduction, une conclusion, une sous-partie se rédigent en un seul paragraphe. Ne donnez jamais à votre lecteur l'impression que vous vous promenez sans cesse d'une idée à l'autre, au gré de votre inspiration capricieuse. Construisez des paragraphes harmonieux, enchaînés logiquement suivant la ligne directrice grâce notamment à des marques grammaticales du raisonnement : (« dans un premier temps », « de plus », « en revanche », « enfin »...), comme c'est le cas dans l'extrait d'Umberto Eco cité plus haut.

Besoin d'un exercice ? En voici un, page suivante.

## Exercice (auto-entraînement)<sup>6</sup>

Voici une contribution journalistique reproduite ici sans formatage. Tâchez de mettre en forme ce discours en un texte comportant obligatoirement *et en toute logique* une introduction, une conclusion, et *au moins deux* parties. Pour cela, vous ponctuerez ce texte avec une ou deux barres obliques, suivant le cas : une barre oblique pour séparer les parties du développement, deux barres obliques pour séparer l'introduction et la conclusion. Pouvez-vous donner un titre à chacune des deux parties ainsi dégagées, et lequel ?

### Bientôt six milliards de Tintin reporters

Une poignée de chiffres fait tourner la tête des professionnels de l'information. Le discours de Barack Obama, lors de sa visite à Berlin, est visible de 2 000 angles de vues différents sur le site internet de partage de photos Flickr. « Discours d'Obama à Berlin » sur Google vidéo ? Quelque 800 séquences visibles en un clic. Le candidat démocrate à la Maison Blanche n'a pas parlé devant une foule, mais devant une mer de bras levés portant téléphones portables, appareils photo et caméras vidéos. Chaque minute, le site YouTube reçoit treize heures de vidéos chargées par des particuliers. Flickr a déjà franchi le cap des deux milliards de photos stockées. Près de 90 % des téléphones portables sont désormais équipés d'un appareil photo et 300 millions de clichés seraient pris chaque jour dans le monde. Dans cette moisson d'images en tout genre, combien d'entre elles apportent une information ? Combien de scoops ? Quelques-uns, assurément. Le 7 juillet 2005, la chaîne de télévision BBC a reçu 300 photos des attentats à Londres, la plupart envoyées directement depuis des téléphones portables. Elles ont permis de comprendre très vite qu'il s'agissait bien d'actes terroristes et non d'une panne de courant. Depuis, le phénomène s'amplifie. Aux États-Unis, CNN a reçu 11 000 vidéos l'été 2007, lors des incendies en Californie. Face à cette révolution, le risque perçu par les médias est double : d'une part une concurrence dans la production d'images d'actualité, d'autre part une crainte de falsification liée à cette nouvelle source d'information. Disons-le tout net : les images amateurs ne remplacent pas le travail des journalistes. Mais aucune rédaction ne peut être présente partout et à tous moments. Un reporter est envoyé avec l'aval de sa hiérarchie pour traiter un événement dans un format et selon un angle propres à son média. Pas M. Tout-le-Monde. Le risque de falsification est, lui, bien réel, depuis l'inexactitude ou le recopiage, jusqu'au trucage ou la manipulation, dans un but de propagande. Ne tombons pas dans la paranoïa. Les milliers de photographes immortalisant le discours d'Obama étaient bien à Berlin. Derrière chaque photographe amateur ne se cache pas forcément un dangereux manipulateur. Pour autant, il est du devoir des journalistes d'affronter ce nouveau défi. Pour devenir une information, le témoignage brut doit être authentifié, édité, remis en perspective : nous sommes au cœur du métier de journaliste. Ignorer l'existence des images amateurs revient à s'exposer sans défense. [...] Dernier exemple en date : la diffusion au journal télévisé de France 3 Nord - Pas-de-Calais d'une photo de la tornade meurtrière à Hautmont, dans le Nord. Une photo présentée comme prise sur le vif par un particulier, envoyée par courriel à la mairie, et dont l'auteur est resté injoignable. La rédaction a pris le risque de passer le cliché. Mal lui en a pris : la tornade en question avait touché le nord de l'Angleterre il y plus d'un an. La supercherie a vite été découverte par des internautes avisés. Les vérifications éditoriales passent par des moyens traditionnels (analyse des éléments contenus dans l'image, coups de fil au contributeur amateur ou

<sup>6</sup> Les corrigés des auto-entraînements se trouvent en fin de fascicule.

sur les lieux mêmes de l'événement), mais aussi par l'utilisation des moteurs de recherche en ligne permettant de détecter les images recopiées. Au-delà de Google, de nouveaux outils en cours de développement vont permettre de décrypter plus finement le contenu même de l'image. Des logiciels permettent déjà de détecter la retouche d'images. De même, de nouvelles interfaces doivent être installées au sein des rédactions pour recevoir et traiter les contenus amateurs. Cela nécessitera la création de nouveaux métiers de « chercheur-vérificateur » selon l'expression proposée par le journaliste Alain Joannès, pionnier en ce domaine. Il faudra, enfin, s'appuyer sur le public lui-même. Ce n'est pas un journaliste qui a découvert la duplication de la photo de la tornade d'Hautmont, mais bien des internautes, passionnés de phénomènes météo. De même, l'agence Reuters a découvert la retouche d'une de ses photos d'un bombardement à Beyrouth pendant la dernière guerre avec Israël grâce à une communauté d'utilisateurs de Photoshop. Faire appel à des non-journalistes, est sans doute l'aspect le plus dérangeant pour des professionnels de l'information. D'autant que cela ne garantit pas totalement l'authenticité d'une image amateur. Mais l'information traitée dans l'urgence n'est jamais fiable à 100 %. Il n'y a pas d'un côté un îlot de terre ferme, et de l'autre une étendue de sables mouvants. Il n'y a que de nouveaux sentiers à défricher.

Aurélien Viers, *Le Monde* du 11 septembre 2008.

### **Exercice en temps libre n° 1 : Paragraphes (à faire au traitement de texte<sup>7</sup>)**

Voici une contribution à la page « Débats » du *Monde*.

Recopiez cet article sur un document vierge. Vous tâcherez de mettre en forme ce discours en un texte comportant obligatoirement *et en toute logique* une introduction, une conclusion, et *deux* parties comportant chacune *deux* sous-parties. Vous respecterez les hiérarchies nécessaires et justifierez votre découpage en proposant un titre pour chacune des parties **et** des sous-parties découpées.

#### **Comment le classement de Shanghai désavantage nos universités**

La position médiocre des universités françaises dans le « classement de Shanghai » est l'objet de nombreux commentaires dans la presse des dernières semaines. Mon prix Nobel m'a amené à discuter avec des responsables du classement de Shanghai sur le bénéfice qu'allait en retirer mon université Paris-XI. Ces discussions m'ont révélé combien la méthode utilisée pour établir le classement désavantageait les universités françaises. J'ai d'abord appris qu'un prix, Nobel ou autre, obtenu par un professeur d'université française, rapportait généralement deux fois moins de « points » à son université que le même prix en rapporte à l'université d'un collègue étranger, américain ou britannique par exemple, lauréat du même prix. L'origine de cette réduction est la suivante. La recherche universitaire française s'effectue en général dans des laboratoires mixtes associant l'université à un organisme comme le CNRS. Shanghai attribue alors 50 % du bénéfice à l'université et 50 % à l'organisme. Mais, comme le CNRS et les autres organismes de recherche n'apparaissent pas dans le classement de Shanghai, cela signifie que la moitié du bénéfice du prix ne profite à personne et

---

<sup>7</sup> Certains travaux, exceptionnellement, seront effectués de façon tapuscrite.



s'évapore complètement. J'ai fait remarquer à des responsables du classement de Shanghai que la recherche d'un professeur d'université américaine bénéficiait aussi de financements et salaires d'institutions comme la National Science Foundation (NSF). Il m'a été répondu que la différence était qu'un universitaire français bénéficiait de l'aide de chercheurs permanents du CNRS alors que la NSF allouait seulement à son collègue américain des salaires de chercheurs non permanents ou des suppléments de salaire à l'universitaire lui-même. La différence est mince, salaires de CDI ou de CDD en langage hexagonal, mais cette infime différence fait très généralement évaporer 50 % du bénéfice de prix obtenus par des universitaires français ! Le traitement désavantageux de nos universités dans le classement de Shanghai ne vient pas uniquement du décompte des prix scientifiques. Environ 60 % de la note finale vient d'une évaluation de la recherche des laboratoires de l'université par un décompte d'articles publiés et de citations d'articles. Les règles de ce décompte sont trop compliquées pour être expliquées ici, mais le principe général est le même que pour les prix. Un résultat final semblable est facile à prédire : dans le cas de publications d'un laboratoire universitaire associant l'université et un organisme comme le CNRS, à peu près 50 % du bénéfice restera en général à l'université et 50 % s'évaporeront en ne profitant à personne. Là encore, un laboratoire universitaire américain, par exemple, même si une partie de ses financements et salaires viennent de la NSF, bénéficiera de la totalité du bénéfice de ses publications. La prise en compte des prix et des publications dans le classement de Shanghai désavantage donc nettement nos universités par rapport à celles de nombreux autres pays. L'intégration du CNRS dans la vie universitaire est une de leurs forces par l'apport des chercheurs à l'enseignement et la multiplication des possibilités de thèses et de stages pour les étudiants, mais elle leur coûte des points ! Nos universités devraient être à une meilleure place. J'imagine qu'une méthode moins désavantageuse amènerait nos universités les mieux classées, Paris-VI (42<sup>e</sup>) et Paris-XI (49<sup>e</sup>), dans les vingt premières places. C'est ce qui serait aussi mon sentiment personnel d'après ce que je connais de nombreuses universités européennes, américaines ou asiatiques apparaissant dans le classement de Shanghai. Nos universités, je le constate régulièrement, ont beaucoup de points forts en enseignement et en recherche. Bien sûr, nous devons et nous pouvons faire encore mieux. Ainsi, dans la compétition internationale en recherche, nos enseignants-chercheurs ont deux à trois fois plus de charges d'enseignement que leurs collègues des très bonnes universités américaines (trois fois plus également que je n'en avais à mon début de carrière). Dans les domaines de recherche à technologie très lourde que je connais bien, il est donc impossible pour beaucoup de jeunes enseignants-chercheurs de consacrer suffisamment de temps à leur travail de recherche, pour exploiter réellement leur talent et percer dans la compétition internationale. Il faut arriver à plus de flexibilité dans l'organisation des charges des enseignants-chercheurs, moduler par exemple les charges d'enseignement selon l'âge ou selon la nature des projets de recherche. Cela peut se faire dans le cadre des universités devenues autonomes, soit aussi grâce aux postes d'accueil de cinq à dix ans pour jeunes enseignants-chercheurs mis en place prochainement au CNRS. Cette plus grande flexibilité dans l'organisation du travail des enseignants-chercheurs, cette mixité accrue entre fonctions d'enseignant-chercheur et de chercheur, sont une des voies pour améliorer encore nos universités. Il y en a d'autres, mais ce n'est pas l'objet de cet article. Restons-en à la conclusion principale : la technique utilisée pour le classement de Shanghai désavantage nos universités ; elles méritent mieux que leur classement actuel.

Albert Fert, *Le Monde* du 27 août 2008

## II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TEXTE : LES MAJUSCULES

Les systèmes d'opposition entre *majuscules* et *minuscules*, *capitales* et *non capitales*, entre dans les procédés divers de *lisibilité* du texte écrit.

*Lisibilité* ? À l'époque où l'écrit était rare, la *lisibilité* et donc l'aisance, le confort, la rapidité de lecture n'étaient pas encore une priorité. On écrivait ainsi, dans un temps reculé, les mots soudés aux autres, comme on les entendait (il nous reste de ces temps lointains des mots comme *beaucoup*, *bientôt*, *cependant*, *pourquoi*, *bonheur*, *bonhomme*...). Puis, on s'est mis à placer un espace entre les mots, et bien plus tard, on différençia les lettres par des systèmes de variantes, majuscules ou capitales, et les groupes de mots pas la ponctuation. En France, le système des lettres variantes fut mis en place au début du IX<sup>e</sup> siècle par Charlemagne, celui qui n'inventa pas l'école, mais redonna un élan à l'instruction et à l'alphabétisation, dont le niveau s'était effondré depuis quelques siècles.

Puisque nous parlons de *lisibilité*, autant rappeler dès maintenant que la *lisibilité* d'un travail universitaire tient non seulement à sa propreté (sachez préférer définitivement l'effaceur au blanco !) mais aussi à la clarté de son écriture. Certains étudiant·e·s, rares heureusement, croient affirmer leur personnalité en revendiquant une écriture dont l'originalité réside dans son déchiffrement ardu : ils ont tort. Pas seulement parce qu'une telle écriture provoque inmanquablement la lassitude du correcteur, qui passera vite sur la lecture de la copie, quelle que soit la note qu'il lui mettra, mais aussi parce que dans le monde des études, en particulier littéraires, la personnalité d'un essai tient... à la clarté de sa démonstration, et au fait qu'il emporte la conviction du lecteur. On n'emporte jamais la correction d'un lecteur en lui faisant faire la grimace... Mais revenons à nos *majuscules*.

À l'heure actuelle, même si nous croyons tous avoir compris le fonctionnement des lettres dites « majuscules », ma fréquentation de nombreux travaux d'élèves et d'étudiant·e·s me conduit tout d'abord à rappeler, avant même les principes d'orthographe liés à l'utilisation des majuscules, que les lettres dites **majuscules** n'existent que dans un **système d'opposition** avec les lettres que l'on appelle **minuscules**, un système **différent** de celui qui oppose les lettres **capitales** et **non capitales**. Les enfreintes à ce double système d'opposition constituent, et de loin, les fautes les plus courantes concernant l'emploi des majuscules.

### II. 1. Majuscules et capitales

Qu'est-ce qu'une *majuscule* ? C'est tout simplement une lettre *de grand format* (latin *majus* : « grand »). Ainsi, la seule différence entre les lettres : C, K, O, S, U, V, et les lettres : c, k, o, s, u, réside dans la taille de ces signes. À côté de ce système d'opposition, notre alphabet latin fait cohabiter un autre système, celui qui oppose la lettre *capitale* à la lettre *non capitale*. Qu'est-ce qu'une lettre capitale ? C'est, ainsi que l'indique son nom (latin *caput* : « la tête »), la lettre qui occupe le premier rang, la première place, et dont le dessin se distingue de celui de la lettre non capitale correspondante. C'est ainsi que dans notre alphabet, les lettres : A, B, D, E, F, G... sont les capitales des lettres : a, b, d, e, f, g... Ce n'est pas du tout la même chose.

Il est vrai qu'une lettre *capitale* est une lettre que l'on place au début d'un texte, d'une phrase, d'un vers, d'un mot que l'on veut mettre en valeur... bref, que les lettres *capitales* ont la même fonction que les lettres *majuscules*. D'ailleurs... ce sont souvent les mêmes ! Les majuscules des lettres a, b, d, e, f, g... sont tout simplement les lettres capitales correspondantes. Dès lors, à quoi bon différencier capitales et majuscules, puisque nous n'avons guère le choix ? À quoi cela peut-il bien servir ?

À ceci : depuis, disons, une quarantaine d'années, le développement exponentiel de la bande dessinée et surtout de l'affiche publicitaire graphique ou filmique a considérablement développé l'écriture capitale, et avec elle, un système d'opposition particulier : celui qui répartit les lettres du message écrit entre petites capitales et grandes capitales. Il existe ainsi trois systèmes d'écriture courants, dont le dernier se banalise de plus en plus :

1. le système d'écriture en **minuscules**. Ces minuscules sont obligatoirement accompagnées de majuscules, en raison de normes orthographiques précises :

*La première fois qu'Aurélien vit Bérénice, il la trouva franchement laide. Elle lui déplut, enfin. Il n'aima pas comment elle était habillée. Une étoffe qu'il n'aurait pas choisie. Il avait des idées sur les étoffes. Une étoffe qu'il avait vue sur plusieurs femmes. Cela lui fit mal augurer de celle-ci qui portait un nom de princesse d'Orient sans avoir l'air de se considérer dans l'obligation d'avoir du goût.*

Aragon, Aurélien (1944)

2. le système d'écriture **en majuscules** (synonyme ici de : **en capitales**). Toutes les lettres sont des majuscules et ont par conséquent la même taille :

*LA PREMIÈRE FOIS QU'AURELIEN VIT BERENICE, IL LA TROUVA FRANCHEMENT LAIDE. ELLE LUI DEPLUT, ENFIN. IL N'AIMA PAS COMMENT ELLE ÉTAIT HABILLÉE. UNE ÉTOFFE QU'IL N'AURAIT PAS CHOISIE. IL AVAIT DES IDÉES SUR LES ÉTOFFES. UNE ÉTOFFE QU'IL AVAIT VUE SUR PLUSIEURS FEMMES. CELA LUI FIT MAL AUGURER DE CELLE-CI QUI PORTAIT UN NOM DE PRINCESSE D'ORIENT SANS AVOIR L'AIR DE SE CONSIDÉRER DANS L'OBLIGATION D'AVOIR DU GOÛT.*

ARAGON, AURELIEN (1944)

3. le système d'écriture **entièrement en capitales**, opposant toutefois des majuscules et des minuscules, appelées pour l'occasion **petites** et **grandes** capitales :

*LA PREMIÈRE FOIS QU'AURÉLIEN VIT BÉRÉNICE, IL LA TROUVA FRANCHEMENT LAIDE. ELLE LUI DÉPLUT, ENFIN. IL N'AIMA PAS COMMENT ELLE ÉTAIT HABILLÉE. UNE ÉTOFFE QU'IL N'AURAIT PAS CHOISIE. IL AVAIT DES IDÉES SUR LES ÉTOFFES. UNE ÉTOFFE QU'IL AVAIT VUE SUR PLUSIEURS FEMMES. CELA LUI FIT MAL AUGURER DE CELLE-CI QUI PORTAIT UN NOM DE PRINCESSE D'ORIENT SANS AVOIR L'AIR DE SE CONSIDÉRER DANS L'OBLIGATION D'AVOIR DU GOÛT.*

ARAGON, AURÉLIEN (1944)

Ce dernier système d'opposition est le système le plus courant des messages écrits relativement courts, destinés à être particulièrement voyants, encore une fois ceux de la bande dessinée et de la publicité, par exemple.

**Question** : un de ces systèmes est-il interdit dans le cadre de travaux scolaires et universitaires, et lequel ?

**Réponse** : oui, le deuxième. Vous avez tout à fait le droit d'opter librement pour le premier ou le troisième, puisque ce que l'on vous demande, c'est de discriminer des minuscules et des majuscules, des lettres accentuées et non accentuées, **et c'est tout !** Si vous choisissez le troisième système, vous serez obligés d'utiliser des capitales accentuées : Á, È, Û, Ô, etc. Remarquez bien qu'il existe un quatrième système, que l'on croise parfois dans certains textes courts écrits de façon fantaisiste ou poétique, des titres d'ouvrages par exemple, celui qui consiste à ignorer les capitales tout en respectant la distinction majuscules/minuscules. Ce système imite tout simplement l'écriture des enfants qui commencent à maîtriser l'alphabet sans maîtriser encore clairement les oppositions graphiques :

*a*urélien et *b*érénice *connurent l'a*mour à *p*aris.

Mais cette faute-là, on ne la rencontre quasiment jamais dans les écrits d'élèves et d'étudiant-e-s passé le cours moyen. Les fautes hélas les plus courantes, beaucoup trop courantes, sont celles qui résultent de la confusion entre minuscules et petites capitales, celles qui font que bien trop souvent on rencontre ce type de graphie dans les devoirs manuscrits :

*La pRemière fois qu'AuRélien vit BéRénice, il la tRouva fRanchement laide. Elle lui déplut, enfin. Il n'aima pas comment elle était habillée. Une étoffe qu'il n'auRait pas choisie. Il avait des idées suR les étoffes. Une étoffe qu'il avait vue suR plusieuRs femmes. Cela lui fit mal auguRer de celle-ci qui poRtait un nom de pRincesse d'ORient sans avoiR l'aiR de se considéreR dans l'obligation d'avoiR du goût.*

Aragon, *Aurélien* (1944)

Ici, ce **comportement graphique**, que vous reconnaissez certainement pour l'avoir croisé ou utilisé à un moment ou un autre de votre scolarité, est **absolument fautif et interdit**.

R, M, T sont des capitales : elles ne peuvent donc pas s'employer avec des lettres non capitales comme é, f, a, i... !

### **Exercice (auto-entraînement)<sup>8</sup>**

Cherchez à retrouver un de vos écrits de l'année précédente, au lycée ou à l'université, d'au moins deux pages. Faites vous-même votre propre bilan de votre maîtrise de l'alternance majuscules/minuscules et de la séparation nette capitales/non capitales. Cet exercice, aussi rapide soit-il, est un excellent moyen de vérifier l'état des lieux de votre pratique courante des majuscules et des minuscules. Il est chaudement recommandé.

<sup>8</sup> Pas de corrigé pour cet auto-entraînement.

## II. 2. Majuscules et minuscules : quelques règles simples

Venons-en maintenant à l'orthographe. Bien entendu, tout le monde sait, même si on l'oublie parfois dans la pratique, que la majuscule est obligatoire en début de phrase, donc après une ponctuation forte, et lorsqu'elle introduit un nom propre.

On rappellera toutefois que les ponctuations exclamative et interrogative ne terminent pas forcément une phrase, donc n'introduisent pas forcément de majuscules, et que l'usage des majuscules est parfois flottant dans des usages du type :

*On a ouvert une bouteille de vieux **bordeaux**  
Cet été, je suis parti en vacances dans le **sud***

— cas pour lesquels le statut du nom, « propre » ou « commun », est, il faut bien le reconnaître, assez flou. Sachez en tout cas que vous pouvez écrire *moyen âge* ou *Moyen Âge*, avec ou sans trait d'union (*moyen Âge* et *Moyen âge* sont en revanche interdits) !

Rappelons également que lorsqu'une phrase introduit une prise de parole au discours direct, commence alors une nouvelle phrase, au début de laquelle la majuscule s'impose :

*Il lui a dit : « Va-t'en ! »*

En dehors de ces cas particuliers et de quelques autres, les règles les plus fréquentes que mes souvenirs de lecteur-correcteur m'incitent à vous rappeler sont les suivantes :

### Le nom de la divinité

*Dieu* prend-il une majuscule ? Tout dépend du contexte. Si le nom de *dieu* appartient à un univers polythéiste, il est obligatoire — et logique — qu'il reçoive la minuscule : *dieu* est en ce cas un nom commun. On écrira donc : le *dieu Jupiter* et écrire *les Dieux* est par conséquent une faute, car elle mêle un référent polythéiste à des préoccupations monothéistes. En revanche, que l'on croie ou non en Dieu, ne pas mettre de majuscule à *Dieu* lorsqu'il est le représentant unique de la divinité est une faute grave, même lorsque le nom est précédé de l'article ou du possessif (*Mon Dieu*). De la même façon, on emploiera la majuscule pour tout substantif le désignant : *Seigneur, Agneau, Christ, Sauveur*, etc. Ce principe est valable pour le Diable et ses synonymes : *Démon, Ennemi, Malin...*

*Car le Seigneur ton Dieu est un feu dévorant, un Dieu jaloux (Deutéronome, IV, 24).*

### La majuscule d'emphase ou de déférence

Il est des majuscules *de déférence* qui sont d'un usage plus ou moins flou selon le cas, et il ne saurait exister de règle fixe. Vous savez bien vous-mêmes s'il faut écrire madame ou Madame selon que vous vous adressez à une autorité morale, sentimentale, religieuse ou sociale prestigieuse pour vous, ou bien à votre voisine. Je profite de ce cas de figure pour vous glisser en passant que je ne trouve aucune gloire particulière à être appelé, comme parfois on me l'écrit, *Monsieur le Professeur*, etc... *Monsieur* au début d'une phrase et *monsieur* le reste du temps me suffisent largement. Mais cela n'engage que moi. Attention au mot *université* : vous faites vos études à *l'université* après avoir quitté le lycée, mais vous êtes actuellement étudiant·e à *l'Université de Bourgogne (nom propre)*.

Un autre phénomène d'emphase, bien plus courant dans les écrits universitaires, est celui qui consiste à attribuer une majuscule afin de mettre en valeur une notion abstraite, en particulier si cette notion est une catégorie philosophique. C'est, je pense, sous l'influence des majuscules nominales de la langue allemande écrite qu'à la suite de certains philosophes on écrit à propos du *Beau* et du *Sublime*. Il est vrai que lorsque le psychanalyste Jacques Lacan oppose l'*objet* à la *Chose*, que tel poète oppose la *Femme* aux autres femmes ou que l'on s'attaque à la tyrannie du *Dollar*, la majuscule a son importance. Il est vrai également qu'il est bien souvent commode d'opposer, notamment lorsqu'on parle d'un roman, l'*histoire* de ce roman, c'est-à-dire le déroulement des événements qui y sont narrés, à l'*Histoire* dans laquelle il s'inscrit, celle, universelle, qui apparaît sous la forme de la Guerre d'Espagne dans *L'Espoir* de Malraux ou de la dynastie des Stuart dans *L'Homme qui rit* de Victor Hugo.

Évitez, dans tous les cas, la saturation de ces procédés d'emphase et de déférence. Une phrase telle que : *Il s'est inscrit en Haine du Pouvoir sous toutes ses formes tout en se réfugiant dans le Royaume de l'Amour où règne Celle qui est depuis toujours sa Promise* est plutôt décourageante. Trop, c'est trop... et trop d'emphase laisserait croire à votre lecteur que vous avez trop peu de maîtrise de la langue française ou de la réflexion critique pour écrire plus sobrement.

### Les titres d'œuvres, de journaux, de revues

À en croire *Le Bon Usage* de Grévisse, la seule norme concernant les titres est qu'ils commencent par la majuscule. Notre norme universitaire française est cependant plus précise, et suit l'usage du *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale*. Cet usage traite de façon particulière *les titres commençant par l'article défini*.

Lorsqu'un titre commence par l'article défini, il est d'usage de prolonger son emploi jusqu'au premier substantif rencontré :

*La Poétique, Les Grands Chemins, Les Très Riches Heures du duc de Berry, Le Petit Chaperon rouge, L'Homme qui rit...*

**mais :**

*Un homme seul, Mon oncle, Dix petits nègres*, puisque dans ces trois cas de figure, le titre ne commence pas par l'article défini.

### Exceptions :

1. Si le titre est une phrase :

*Les dieux ont soif. La petite écuyère a capté. Le roi s'amuse.*

2. Si le titre a une forme double, soit qu'il propose deux titres possibles, soit qu'il introduit une symétrie ou une comparaison. En ce cas, la forme double est valorisée par le redoublement de la majuscule. Le principe s'applique si le titre a une forme triple.

*Le Tartuffe ou l'Imposteur. Dom Juan ou le Festin de pierre. La Belle et la Bête. L'État et la Révolution. Le Bon, la Brute et le Truand.*

### Noms propres et adjectifs

Si un nom propre prend forcément la majuscule, l'adjectif dont il est dérivé se comporte en revanche *comme n'importe quel autre adjectif* et s'écrit, quoi qu'il arrive (à l'exception de ce que j'ai dit plus haut concernant les titres d'ouvrages), *en minuscule*, y compris lorsqu'il est épithète d'un nom écrit en majuscules :

*L'Académie française, la tragédie cornélienne, l'esthétique racinienne.*

D'une manière générale, l'adjectif ne prend pas de majuscule s'il suit le nom propre. Exception : le nom de la troupe de théâtre tricentenaire *La Comédie-Française*. Si l'adjectif précède le nom propre et fait corps avec lui, il reçoit en ce cas la majuscule : *Haute Autorité, Belle Époque*.

Si l'adjectif fait partie d'un groupe de mots développant un *sigle*, il reçoit la majuscule comme les autres mots du groupe :

*Organisation des Nations Unies (ONU), Société Protectrice des Animaux (SPA), République Fédérale Allemande (RFA).*

NB1 : Même s'il n'y a pas véritablement de règles concernant les sigles, ils sont de moins en moins présentés par des capitales séparées par des points. Dans la presse écrite, les formes *ONU* et *USA* ont depuis longtemps remplacé les formes *O.N.U.* et *U.S.A.*

NB2 : Quand les sigles forment des *acronymes*, c'est-à-dire qu'ils se prononcent comme des mots ordinaires, la tendance consiste à les graphier comme de véritables noms propres. Les formes *UNESCO* (sigle anglais de l'*Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture*) et *UNEF* (*Union Nationale des Étudiants de France*) laissent ainsi progressivement la place aux formes *Unesco, Unef*.

### Langues et nationalités

En français, les noms qui désignent des personnes définies par leur *nationalité* ou leur *appartenance à un peuple* prennent la majuscule :

*Des Français, des Hindous, des Chinois, des Catalans, des Parisiens, des Provençaux, des Martiens, et même des Bourguignons !*

En revanche, les autres groupements de personnes, notamment les groupements à valeur confessionnelle, ne prennent pas de majuscules :

*Des provinciaux, des communistes, des végétariens, des catholiques, des protestants, des bouddhistes.*

On peut par conséquent hésiter dans certains cas sensibles comme : un *juif* (religion)/un *Juif* (peuple), un *noir* (couleur de peau)/un *Noir* (membre d'un groupe humain précis), les *arabes* (membres d'une ethnie)/les *Arabes* (membres d'un peuple), etc.

Ici, la question de l'orthographe de la majuscule est aussi, comme souvent, une question de culture générale : il y a bien un sens à mettre la majuscule si on évoque les problèmes des *Noirs* aux États-Unis, puisqu'ils forment un peuple, défini par des origines, une histoire, une culture commune ; il n'y en a aucun, en revanche, à mettre

une majuscule si on évoque les problèmes des *noirs* en France, qui n'ont en commun que la couleur de la peau.

En revanche, les noms de *langue* ne prennent *jamaïs* de majuscule, ce qui permet parfois de clarifier certains discours écrits, notamment dans des discours qui mélangent les noms de langue et les noms de nationalités :

*L'Espagnol n'est pas moins compliqué que le Français, mais le français est moins simple que l'espagnol.*

Ici, la première proposition désigne des individus, la seconde des langues.

Rappel : Lorsque ces termes sont des adjectifs, ils prennent *obligatoirement* la minuscule : *Un Juif espagnol* (voir règle précédente).

### **Exercice (auto-entraînement)**

Remettez ce texte dans une typographie correcte (majuscules/minuscules).

VITALIE PENIEL AVAIT MIS AU MONDE SEPT ENFANTS, MAIS LE MONDE N'EN ÉLUT QU'UN SEUL - LE DERNIER. TOUS LES AUTRES ÉTAIENT MORTS LE JOUR MÊME DE LEUR NAISSANCE SANS MÊME PRENDRE LE TEMPS DE PROFÉRER UN CRI. LE SEPTIÈME, LUI, CRIA DÈS AVANT SA NAISSANCE. DANS LA NUIT QUI PRÉCÉDA L'ACCOUCHEMENT VITALIE RESENTIT UNE VIVE DOULEUR QU'ELLE N'AVAIT JUSQU'ALORS JAMAIS CONNUE ET UN CRI FORMIDABLE RÉSONNA DANS SON VENTRE. UN CRI SEMBLABLE À CELUI DES BATEAUX DANS LA BRUME S'EN REVENANT DE PÊCHE EN HAUTE MER. ELLE CONNAISSAIT CE CRI POUR L'AVOIR ENTENDU SI SOUVENT AUTREFOIS LORSQUE, PRESSÉE CONTRE SA MÈRE, ELLE VEILLAIT SUR LA PLAGE LE RETOUR DU ROSE-DU-NORD ET DE L'AGNEAU-DE-DIEU A BORD DESQUELS LE PÈRE ET LES FRÈRES ÉTAIENT ALLÉS PÊCHER. OUI, ELLE CONNAISSAIT BIEN CE CRI MONTÉ DES BRUMES POUR L'AVOIR ATTENDU SI LONGTEMPS PAR DEUX FOIS ET NE JAMAIS L'AVOIR RETROUVÉ, AU-DELÀ DE TOUTE ATTENTE, QU'EN ÉCHO FANTASTIQUE DANS LE CORPS FOU DE SA MÈRE. MAIS ELLE AVAIT QUITTÉ LE MONDE DE CES EAUX TROP VIOLENTES POUR SUIVRE UN HOMME DES EAUX-DOUCES, ET ELLE AVAIT CHASSÉ CES CRIS DE SA MÉMOIRE. VOILÀ CEPENDANT QU'UN NOUVEL ÉCHO VENAIT DE LUI RESURGIR DU TRÉFONDS DU CORPS ET DE L'OUBLI, UN GRAND CRI DE MER EN VIVES EAUX, ET ELLE SUT QUE SON ENFANT CETTE FOIS-CI VIVRAIT. « ÉCOUTE, DIT-ELLE A SON MARI ENDORMI CONTRE SON FLANC, L'ENFANT VIENT DE CRIER. IL VA NAÎTRE ET VEUT VIVRE ! — TAIS-TOI DONC,



MALHEUREUSE, RÉPONDIT L'HOMME EN SE RETOURNANT VERS LE MUR, TON VENTRE N'EST QU'UN TOMBÉREAU QUI NE PEUT RIEN ENGENDRER ! ».

SYLVIE GERMAIN, *LE LIVRE DES NUITS*

### **Exercice en temps libre n° 2 : Majuscules**

**Remettez ces deux textes dans une typographie correcte.**

**Exercice manuscrit.**

**Attention à l'orthographe en général et en particulier aux accents !**

#### **Texte 1**

NOUS EN ARRIVONS À UNE FORME PARTICULIÈREMENT VIRULENTE DU PURISME MONDAIN : CELLE QUI S'OFFENSE DES TERMES QUI BLESSENT LA PUDEUR OU QUI, COMME ON DIT À L'ÉPOQUE, ÉVEILLEN DES IDÉES SALES. LA SENSIBILITÉ SUR CE POINT N'EST PAS NOUVELLE. [...] ELLE DÉGÈNÈRE EN *PRUDERIE*, NOUVEAU SENS DÉFAVORABLE DONNÉ PAR L'ÉPOQUE AU SUBSTANTIF COMME À L'ADJECTIF, AINSI QU'IL ARRIVE AU MOT *PURISTE*. CETTE RÉACTION PREND CORPS À L'HÔTEL DE RAMBOUILLET, REFUGE CRÉÉ PAR LA CÉLÈBRE MARQUISE POUR SE METTRE À L'ABRI DE LA GROSSIÈRETÉ D'UNE COUR ENVAHIE PAR LA LICENCE DES PROPOS. MAIS LE NOUVEAU TON DONNÉ PAR LA PATRONNE A DE BONNE HEURE DES GARANTS DANS LA LITTÉRATURE. C'EST AINSI QUE MALHERBE, SURNOMMÉ « LE PÈRE LUXURE » (RACAN) ET QUI LE MÉRITE AUSSI BIEN EN VERS QU'EN PROSE (LA PROSE DE SES LETTRES, SES VERS EXCLUS DE SES ŒUVRES), S'EN PREND AUX « SALETÉS », D'AILLEURS TRÈS INNOCENTES, DE DESPORTES, SALETÉS QUI FONT PLUTÔT TORT À L'IMAGINATION DU CRITIQUE. MAIS C'ÉTAIT LA MALADIE DU TEMPS CONTRE LAQUELLE PRÉCISÉMENT SE DRESSENT TOUS LES MORALISTES, AUSSI BIEN JANSENISTES QUE LIBERTINS. ELLE ENTRAÎNERA BAYLE À ÉCRIRE TOUT UN *ECLAIRCISSEMENT SUR LES OBSCÉNITÉS* POUR JUSTIFIER SON *DICTIONNAIRE*. C'EST UN VRAI REPERTOIRE DE LA PRUDERIE DU XVII<sup>E</sup> SIÈCLE, MAIS QUI NE SONGE PAS À LA JUSTIFIER. SAINT-EVREMOND, EN REVANCHE, AU NOM DU GOUT, AFFICHE UN PURISME AUSTÈRE, DONT IL N'AVAIT PAS TOUJOURS EU L'HABITUDE, QUAND IL TRAITE *DE L'HONNÉTÉTÉ DES EXPRESSIONS* DANS SA DISSERTATION *DE LA VRAIE ET DE LA FAUSSE BEAUTE DANS LES OUVRAGES DE L'ESPRIT* (1690).

ALEXIS FRANÇOIS, *HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE CULTIVÉE*, 1959.

## Texte 2

IL N'EST PAS MOINS VRAI QUE L'ARTICLE, AU TITRE O COMBIEN PROMETTEUR, O COMBIEN PETILLANT, O COMBIEN CHAMPAGNE DE GAELLE-LOUISE DE LA TARTINIÈRE SUR LA REFLEXION MARXISTE QUI HABITAIT LES ROMANS *UN SI PETIT PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE* DE FRANÇOIS MCINTOSH, *LE RETOUR DE LA PRINCESSE DE CLEVES* DE JEAN-FRANÇOIS LA GRANGE ET *DEUX PETITS SEMESTRES AVANT EXAMEN* DE PAUL-LOUIS LEVAILLANT — IL N'EST PAS MOINS VRAI QUE CET ARTICLE, AU BOUT DU COMPTE, INTITULE « ADRESSE AUX VERSAILLAIS, AUX DEPUTES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ET A LA GAUCHE TOUT ENTIERE » A SINGULIEREMENT EMU LES PARISIENS TOUT COMME LES BANLIEUSARDS, QU'ILS SOIENT OU NON CONNECTES A INTERNET.

L'ARTICLE, PARU SIMULTANEMENT A L'EPOQUE DES TRENTE GLORIEUSES DANS *LE BIEN PUBLIC*, *LA LIBRE ENTREPRISE* ET LE JOURNAL DES ACTIONNAIRES *GAGNER PLUS SANS TRAVAILLER* A DEPUIS ETE SUCCESSIVEMENT REEDITE DANS LA *NOUVELLE REVUE FRANÇAISE* (LA CELEBRE COLLECTION DE GALLIMARD), LES EDITIONS DE MINUIT ET ACTES SUD, CETTE MAISON D'EDITION SISE AU NORD DES BOUCHES-DU-RHONE. IL A EGALEMENT ETE TRADUIT EN JAPONAIS, EN HINDI ET EN NEO-ZELANDAIS MEDIEVAL. IL EVOQUE DE NOMBREUX PANS DE L'HISTOIRE DU SIECLE DERNIER, CES MOMENTS OU LES HOMMES ONT VRAIMENT FAIT L'HISTOIRE : LA BELLE EPOQUE, LA SECONDE GUERRE MONDIALE ET LA SHOAH (QUE L'ON NE DESIGNAIT ALORS ENCORE QUE SOUS LE TERME D'*HOLOCAUSTE*), LA NATIONALISATION DU CANAL DE SUEZ PAR GAMAL ABDEL NASSER ET LE SOUTIEN DE L'UNION SOVIETIQUE AUX COMBATTANTS DU NORD-VIETNAM, LES DROITS DES NOIRS AUX ETATS-UNIS ET LA LIBERTE DE CULTE DES JUIFS DANS LES PAYS ARABES, ET POSE INLASSABLEMENT CETTE QUESTION, PREGNANTE DANS L'ESTHETIQUE CLASSIQUE DU GRAND SIECLE : LE JUSTE N'EST-IL PAS FORCEMENT LIE AU BEAU COMME AU VRAI ?

### III. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TEXTE : LES COUPURES DE MOTS EN FIN DE LIGNE

Lorsqu'on écrit à l'ordinateur à l'aide d'un traitement de texte, la question de la coupure des mots en fin de ligne ne se pose pas : notre traitement de texte aligne harmonieusement nos paragraphes à gauche comme à droite, en répartissant subtilement les espaces situés entre les mots du texte, comme c'est le cas pour le paragraphe que vous êtes en train de lire. C'est ainsi que cet extrait du *Moulin de Pologne* de Jean Giono :

*On se demanda de quoi il vivait. Il était toujours bien mis, sans aucun luxe, mais avec une certaine recherche. Ses vestons, de velours l'hiver, d'alpaga l'été, étaient manifestement à la fin d'un long usage mais très finement raccommodés et entretenus avec soin. Ils prenaient sur lui*

*une très grande qualité. Il portait de petits souliers craquants. (Jean Giono, Le Moulin de Pologne)*

étire les espaces de la troisième ligne pour pouvoir rejeter sur la quatrième ligne le mot *manifestement*. Certains traitements de texte proposent toutefois la possibilité de coupures automatiques de mots en fin de ligne pour harmoniser les espaces entre les mots :

*On se demanda de quoi il vivait. Il était toujours bien mis, sans aucun luxe, mais avec une certaine recherche. Ses vestons, de velours l'hiver, d'alpaga l'été, étaient manifestement à la fin d'un long usage mais très finement raccommodés et entretenus avec soin. Ils prenaient sur lui une très grande qualité. Il portait de petits souliers craquants.*

*(Jean Giono, Le Moulin de Pologne)*

Les choses sont évidemment moins simples lorsqu'on rédige un texte manuscrit et que les ajustements doivent se faire manuellement. La plupart du temps, les auteurs de devoirs manuscrits s'arrangent, tant par paresse que pour se conformer à la pratique courante du traitement de texte qui évite de négocier les coupures de mots, pour aller à la ligne avant la fin de la ligne, et d'éviter les coupures en fin de ligne. Il est pourtant utile de connaître quelques règles simples. Ne pas savoir couper les mots en fin de ligne dans une production manuscrite peut avoir pour conséquence des marges de droite disgracieuses comme dans cet exemple-ci :

*On se demanda de quoi il vivait. Il était toujours bien mis, sans aucun luxe, mais avec une certaine recherche. Ses vestons, de velours l'hiver, d'alpaga l'été, étaient manifestement à la fin d'un long usage mais très finement raccommodés et entretenus avec soin. Ils prenaient sur lui une très grande qualité. Il portait de petits souliers craquants.*

*(Jean Giono, Le Moulin de Pologne)*

Dans une production manuscrite, et par conséquent artisanale, où on ne peut prévoir que l'alignement à gauche du texte, l'harmonie relative de la marge de droite tient en effet à peu de chose, à savoir à la simple connaissance des règles de coupures.

Voici quelques règles simples :

### **Apostrophe**

On ne va **jamais** à la ligne après ou avant une apostrophe. Cette règle est d'autant plus nécessaire à rappeler que si la coupure des mots est rarement pratiquée, il arrive souvent que l'on croise une apostrophe en fin de ligne. Pas d'apostrophe en fin ou en début de ligne, pas de ponctuation en début de ligne !

On écrira donc *pour / l'écrire* ou *pour l'é- / crire*, mais pas *\*pour l' / écrire* ; *aujourd' / d'hui* ou *au- / jourd'hui*, pas *\*aujourd' / hui*.

### Trait d'union

Quand on coupe un mot à la fin d'une ligne, la coupure se marque par un trait d'union à la fin de la première partie du mot, mais on ne met pas de trait d'union au début de la ligne suivante (cf. ci-dessus *pour l'é- / crire, aujour- / d'hui, au- / jourd'hui*).

### Découpage

Le découpage est fondé en principe sur la structure syllabique du mot :  
*man- / teau ; obs- / ti- / né ; gra-- / phie ; par-- / tir ; col- / por- / ter ; comp- / ter.*

### Deux particularités :

a) en cas de double consonne, on considère qu'elles appartiennent à deux syllabes différentes :

*ap- / pa- / reil ; tes- / son ; com- / mun ; al- / ler ; pier- / rade.*

b) si deux consonnes se suivent et que la seconde est *r* ou *l*, et que la première n'est ni *r* ni *l*, cette seconde consonne fait corps avec la première, et la coupe se place avant ces deux consonnes :

*com- / pli- / ment ; ap- / plau- / dir ; pau- / vre ; mar- / cher ; ins- / truit.*

Exception : la suite en *tl* sépare deux consonnes : *at- / las.*

### Mots préfixés ou composés

Dans le cas de mots préfixés ou composés on accepte les découpages *in- / stable, re- / structurer, atmo- / sphère*, qui ne sont pas fondés sur la structure syllabique.

Remarque : la coupure se place *toujours* après les préfixes *dé-* et *pré-* :  
(*dé- / stabiliser, pré- / scolaire*).

### Succession de voyelles

On ne sépare jamais deux voyelles, quel que soit le cas de figure : *théâ- / tre, es- / pion, as- / seoir, baïl- / ler*.

### Voyelles x et y

Lorsque *x* et *y* notent deux phonèmes séparés par la frontière syllabique, on ne peut pas couper le mot à cet endroit :

*taxer, tuyau*, ou encore *payer* sont des mots insécables !

En revanche, on peut couper : *deu- / xième, ba- / yer [aux corneilles]*, mais aussi *tex- / tuel, pay- / san*.

On ne peut pas couper *taxer, tuyau, payer*, parce que dans *taxer*, *x* note deux phonèmes (*k, s* : *tak-sé*), et parce que dans *tuyau* et *payer*, *y* ne se contente pas de noter *yod*, mais note aussi une voyelle dans *tuyau* (*tui-yo*), et s'associe à *a* dans *payer* pour noter le son « *é* » (*pé-yé*) ; bref, dans ces exemples, il faudrait couper *x* et *y* en deux. En revanche, dans les autres exemples cités où le *x* et le *y* ne représentent qu'un seul phonème, la coupe se fait normalement avant le *x* ou le *y* : *deu- / xième* (*deu-zièm*), *ba- / yer* (*ba-yé*), ou après : *textuel* (*teks-tuel*), *paysan* (*péi-zan*).

### Exercice (auto-entraînement)

Découpez les mots suivants par une barre oblique, à chaque fois que c'est possible.

*Partiel, moitié, continuellement, péage, paysage, oasis, obstinément, koala, théologie, accessibilité, mignon, Scotland, extraordinaire, maïeutique, télescope, préadolescent, affichage, exil, Bayard, coach.*

## IV. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TEXTE : LA PONCTUATION

La ponctuation que nous connaissons s'est mise lentement en place, et contribue, avec la séparation des mots, à la clarté de la compréhension et au confort d'une lecture rapide : elle supplée ainsi partiellement à tout ce qui fait que le message oral est le plus souvent toujours clair : respirations, insistance, modulations, intonations... La ponctuation ne peut traduire toutes ces nuances, mais elle y contribue grandement... à condition qu'on ne l'utilise pas à tort et à travers et qu'on connaisse quelques règles simples.

On donnera ici cette définition large de la ponctuation, qui englobe un nombre de signes plus larges que ceux qui servent habituellement à rythmer ou à délimiter les phrases :

*La ponctuation est l'« ensemble des signes conventionnels qui servent à indiquer, à l'écrit, des faits de la langue orale comme les pauses et l'intonation, ou à marquer certaines coupures et certains liens logiques »* (Grévisse, *Le Bon Usage*).

Ces signes sont : . ? ! , ; : ... ( ) [ ] « » — /

Si la plus grande part des pratiques de la ponctuation est acquise assez tôt dans la scolarité, certaines pratiques fautives révèlent une méconnaissance de certains usages. Voici un petit tour pratique de la question.

### IV. 1. Le point : « . »

*C'est resté sans lendemain. Il faut toutefois faire attention avec Fougère. Très attention.*

Aragon, *La Mise à mort*.

Le point a pour fonction normale d'indiquer la fin de la phrase. Ce rôle peut aussi être tenu par le « ? » et par le « ! ». Comme le point, le point-virgule « ; » et les deux points « : » peuvent coïncider avec la fin d'une phrase, mais ils marquent en outre, contrairement au point, un lien logique avec la phrase suivante (voir plus loin).

Passé l'usage, évident, du point comme marqueur de fin de phrase, et avec lequel personne n'a aucune difficulté au seuil d'études supérieures, voici quelques règles :

1. **Le point ne s'utilise pas à la fin d'un titre** (de livre, de chapitre, article de journal, etc.).

2. Le point sert en outre à signifier qu'un mot est **abrégé**, quand l'abréviation ne reprend pas la dernière lettre du mot :

M. pour Monsieur (Attention : Mr est anglais) ; mais aussi : Ch. Baudelaire, Cl. Simon, Fr. Mauriac, A. Breton.

Voici quelques abréviations courantes dans les écrits universitaires :

p. = page, n. = note, t. = tome, v. = vers, vol. = volume, art. = article, etc. = *et cetera*, fr. est l'abréviation usuelle de français (dans la prise de notes, on peut aussi utiliser, par ex., fcs), ms. = manuscrit vs mss = manuscrits, vs = *versus*, ca = *circa*.

Trois remarques concernant ces abréviations :

a) Les mots d'origine étrangère ou latine sont *italiqués* dans les tapuscrits, soulignés dans les manuscrits, mais pas l'abréviation « etc. » ;

b) L'abréviation « etc. » est obligatoirement précédée d'une virgule ;

c) Quand « etc. » (le point final est obligatoire), ou toute autre abréviation ponctuée termine une phrase, celle-ci se passe d'un point final ; la majuscule qui ouvre la phrase suivante suffit alors à indiquer le changement de phrase :

*J'ai encore des amis à la télévision, et je sais que Michelin va créer une nouvelle chaîne sur la TNT, Michelin TV, axée sur la gastronomie, le terroir, le patrimoine, les paysages français, etc. C'est Olga qui la dirigera.*

Michel Houellebecq, *La Carte et le territoire*.

#### IV. 2. La virgule : « , »

*Parce que, inquiète de ne pas me voir rentrer, ne pouvant jamais s'endormir avant que son fils fût rentré, elle avait téléphoné, à quatre heures du matin, à mes mondains inviteurs qui ne la valaient certes pas.*

Albert Cohen, *Le Livre de ma mère*.

La relative complexité de la virgule tient au fait qu'elle occupe trois fonctions, une fonction de *liaison*, une fonction de *respiration* et une fonction d'*isolement*.

##### Liaison

La virgule, tout comme la conjonction de coordination, sert à *relier deux termes de même fonction*. Elle est dans ce cas *obligatoire*, sauf si on la remplace par une conjonction ou une locution conjonctive :

*Été, hiver, les soldats, les pillards écumaient les villes, les campagnes.*

*Été **ou** hiver, les soldats **et** les pillards écumaient les villes **aussi bien que** les campagnes.*

Elle est par conséquent *interdite* dans des membres de phrase dont les termes ont tous des fonctions différentes, en particulier entre le sujet et son verbe, entre le verbe et son complément d'objet, direct ou indirect. :

*Nous produisons de plus en plus de déchets polluants.*

[...] rien ne délabre les hommes et les choses comme l'oisiveté [...].

Victor Hugo, *L'Homme qui rit*.

### **Isolement**

La virgule sert également, tout comme la parenthèse, à *isoler un membre de la phrase* qui pourrait être supprimé sans que le sens s'en trouve modifié. Attention : pour que la virgule puisse jouer son rôle d'isolement, le membre de phrase ne peut être isolé que s'il est placé, sauf en début de phrase, *entre deux virgules* :

*Peu à peu, à travers cette douceur incorporelle, ces grandes mains apparaissaient, et elles me semblaient sortir de la démence, douloureusement, pour se tendre dans le vide où une approche lente me terrifiait.*

Henri Bosco, *Un rameau de la nuit*.

### **Aération**

La virgule sert aussi à *aérer une phrase entre deux propositions*, dans la mesure où elle signale un endroit où le lecteur peut reprendre sa respiration. Elle est alors *facultative* :

*Claude passait devant l'Hôtel de ville, et deux heures du matin sonnaient à l'horloge, quand l'orage éclata.*

Émile Zola, *L'Œuvre*.

*Facultative, mais recommandée... :*

Attention : le fait que la virgule soit facultative ne signifie pas qu'on peut tout à fait s'en passer, bien au contraire ! C'est la gestion de cet emploi facultatif qui rendra la phrase indigeste ou savoureuse, convaincante ou soporifique, vivante ou inintéressante. On appréciera peu des énoncés du type :

*Ce roman commence sans la moindre ligne d'explication par une scène d'une rare violence qui n'est précédée d'aucune description et dont les personnages décrits tour à tour par leur narrateur avec une ironie mordante s'entredéchirent à la façon de deux animaux sauvages aux prises chacun avec leur plus mortel ennemi.*

Il va sans dire que cet énoncé est parfaitement correct, tant du point de vue grammatical que du point de vue de son contenu. Mais avez-vous vraiment envie de le lire ?

## **IV. 3. Le point-virgule : « ; »**

*Il concluait qu'après le bonheur d'être né baron de Thunder-ten-tronckh, le second degré de bonheur était d'être Mlle Cunégonde ; le troisième, de la voir tous les jours ; et le quatrième, d'entendre maître Pangloss, le plus grand philosophe de la province, et par conséquent de toute la terre.*

Voltaire, *Candide ou l'Optimisme*.

Ce signe de ponctuation est très peu utilisé, au point qu'il s'utilise parfois, même si c'est rarement, à tort et à travers. La raison vient sans doute du fait qu'entre le point et la virgule, qui sont des signes obligatoires et dont l'emploi est lié à des règles, le

point-virgule, toujours facultatif et nullement contraignant, n'est pas un sujet d'enseignement dans les classes de primaire et de collège, et qu'il n'y a de toute façon pas lieu, du point de vue de la norme orthographique, de corriger l'absence d'une ponctuation facultative. C'est pourtant dommage. *Le point-virgule est un moyen, le seul à notre disposition, de relier dans une même phrase des propositions indépendantes ayant un peu de corps ; le seul moyen, également, de hiérarchiser les membres d'une phrase, par exemple pour souligner le parallélisme de la construction d'une phrase. J'en donne pour exemple... la phrase qui précède, écrite en italiques.*

Il permet également d'éviter la répétition, dans une même phrase, du signe « : », qui est en principe interdite.

Tels sont les deux usages du point-virgule :

1. il unit des phrases grammaticalement complètes (appelées par conséquent à être séparées par un point), mais associées du point de vue logique (ce qui n'est pas le cas de toute succession de phrases séparées par un point) ;
2. il fonctionne à la façon d'une virgule, mais en marquant une pause moyenne, et permet de hiérarchiser les éléments d'une phrase.

### Emploi 1

Dans cet emploi, le point-virgule ne peut relier que des propositions autonomes. Par conséquent, on ne peut l'utiliser que dans les cas de figure où il est possible de le remplacer par un point. Voici un très mauvais exemple de phrase, assez courant :

*La liberté individuelle est fondamentale : elle est le premier des droits de l'homme : c'est de celle-ci que nous discuterons tout d'abord.*

Il est sûr qu'il existe un lien logique entre ces trois propositions, assez courtes, que la ponctuation suffit amplement à indiquer. Mais la succession des « : » est interdite, lassante et peu efficace. En revanche, couper ces trois propositions serait dommage :

*La liberté individuelle est fondamentale. Elle est le premier des droits de l'homme. C'est de celle-ci que nous discuterons tout d'abord.*

Que penser de la portée réflexive et de la force de conviction d'un texte ainsi rédigé ? À peu de frais, la pensée se découpe bien mieux, de façon bien plus élégante, de la sorte :

*La liberté individuelle est fondamentale ; elle est le premier des droits de l'homme : c'est de celle-ci que nous discuterons tout d'abord.*

Le lien que le point-virgule établit entre les propositions est particulièrement évident dans l'exemple suivant :

*De retour chez le vice-amiral son père au sortir du collège, au lieu de se mettre à genoux devant lui et de lui demander sa bénédiction, selon l'usage des Anglais, il l'aborda le chapeau sur la tête, et lui dit : « Je suis fort aise, l'ami, de te voir en bonne santé. » **Le vice-amiral crut que son fils était devenu fol ; il s'aperçut bientôt qu'il était quaker.***

Voltaire, *Lettres philosophiques*.



Ici, l'association en une seule phrase de ce qui aurait aussi bien pu en prendre deux, outre de mettre en relief le parallélisme des constructions (« crut que » ; « s'aperçut [...] que »), crée un raccourci saisissant en supprimant la durée censée séparer les deux points de vue de l'amiral et provoque un effet burlesque en associant « fol » et « quaker ».

## Emploi 2

Le point-virgule permet, dans des énumérations, de mieux mettre en évidence la hiérarchie des éléments et concurrence alors avantageusement la virgule. Cet emploi se rencontre aussi bien dans les textes littéraires que les textes non littéraires :

*L'acte de décès contiendra les prénoms, nom, âge, profession et domicile de la personne décédée ; les prénoms et nom de l'autre époux, si la personne décédée était mariée ou veuve ; les prénoms, noms, âge, profession et domicile des déclarants ; et, s'ils sont parents, leur degré de parenté.*

Code civil, art. 79.

*J'ai voulu voir comment il se fâche et comment il s'apaise, s'il exhale ou contient sa colère, s'il est rancunier ou emporté, facile ou difficile à apaiser ; s'il aggrave ou répare ses torts, s'il sait endurer et pardonner ceux des autres ; s'il est doux et facile à vivre, ou dur et fâcheux dans le commerce familial ; s'il aime à s'épancher au-dehors ou à se concentrer en lui-même, si son cœur s'ouvre aisément ou se ferme aux caresses, s'il est toujours prudent, circonspect, maître de lui-même, ou si se laissant dominer par ses mouvements il montre indiscretement chaque sentiment dont il est ému.*

Rousseau, *Rousseau juge de Jean-Jacques*.

## IV. 4. Le point d'interrogation : « ? »

*Quel était ce combat ? Était-il définitif ? Napoléon était-il là en personne ? Le monde comme la robe du Christ, était-il jeté au sort ? Succès ou revers de l'une ou de l'autre armée, quelle serait la conséquence de l'événement pour les peuples, liberté ou esclavage ?*

Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*.

Ce signe s'emploie normalement à la fin d'une phrase interrogative, lorsqu'il s'agit d'une interrogation *directe* :

*Viendra-t-il ? Sais-tu s'il viendra ?*

Il s'emploie également comme marque d'intonation (ex. : *Peut-être est-il malade ? ; Allô ?*), hors de toute raison purement grammaticale : cet emploi est à proscrire dans les productions universitaires, ainsi que les redondances et cumuls (?! ???). Le seul emploi éventuellement toléré dans certaines productions, mais qui est tout de même un emploi risqué, est la présence d'un point d'interrogation entre parenthèses : « (?) » à la suite d'un terme (ou d'une expression) sur lequel porte un doute.

Attention : le point d'interrogation n'a pas lieu d'être et est par conséquent interdit dans le cadre d'une subordonnée interrogative indirecte :

Viendra-t-il ? **mais** : Je ne sais s'il viendra.

#### IV. 5. Le point d'exclamation : « ! »

*Il faut voir comme Pierre Corneille, harcelé à son début pour sa merveille du Cid, se débat sous Mairet, Claveret, d'Aubignac et Scudéry ! comme il dénonce à la postérité les violences de ces hommes qui, dit-il, se font tout blancs d'Aristote !*

Victor Hugo, Préface de *Cromwell*.

Ce signe traduit, comme son nom l'indique, l'*exclamation*, et s'il n'y a aucun doute sur sa valeur, on en émettra en revanche sur sa pertinence. Le registre normal de nos productions universitaires exclut le recours au *pathos* : on désignera sous cet hellénisme générique, toute forme ou formule exprimant l'affectivité, le sentiment, expressions qui n'appartiennent pas, dans notre culture universitaire, aux outils attendus de l'explication et de l'argumentation. Par conséquent, un recours au « ! » ne saurait être que rarissime ; il est de toute façon déconseillé, et un·e étudiant·e qui ponctuait, régulièrement qui plus est, ses phrases écrites par « ! » voire par « !!! », est mal parti pour se faire prendre au sérieux. Tout écart est-il donc interdit ? On peut, certes, pratiquer des écarts, à condition de connaître les règles de l'écart : a) l'écart n'est — par définition — pas nécessaire ; b) l'écart doit être — par définition, également — exceptionnel ; c) on ne pratique l'écart qu'à ses risques (de plaire) et périls (de déplaire).

#### IV. 6. Le deux-points : « : »

*Comme institution, l'auteur est mort : sa personne civile, passionnelle, biographique, a disparu [...].*

Roland Barthes, « Le plaisir du texte ».

Ce signe a deux emplois, sur lesquels ne règne aucun malentendu. Il a aussi des règles d'usage, parfois piétinées.

##### Emplois

a) Le deux-points annonce une citation :

*Il disait : « Il y a entre l'archevêque de Cantorbéry et moi une différence ; moi, j'avoue ».*

Victor Hugo, *L'Homme qui rit*.

b) Ce signe est aussi le signe d'une relation logique et à ce titre annonce l'analyse, l'explication, la cause, la conséquence ou la synthèse de ce qui précède :

*Il n'y a qu'un problème philosophique vraiment sérieux : c'est le suicide.*

Albert Camus, *Le Mythe de Sisyphe*.

*Quant à son esprit, c'est un des plus cultivés que nous ayons ; il sait beaucoup de choses, il en a inventé quelques-unes : il n'avait pas encore deux cent cinquante ans, et il étudiait, selon la coutume, au collège des jésuites de sa planète, lorsqu'il devina, par la force de son esprit, plus de cinquante propositions d'Euclide.*

Voltaire, *Micromégas*.

Signalons un troisième emploi, plus rare : il s'utilise aussi parfois pour indiquer que deux mots riment ensemble (ex. : « *mer : amer* »).

### Règles d'usage

1. Attention à la confusion « : » et « = ». Il arrive que dans les copies manuscrites, certains « : » soient graphiées « = ». C'est un tort. Cette graphie est pénalisante, car elle fait perdre à l'auteur du texte manuscrit sa crédibilité. Ces deux signes ne signifient qu'exceptionnellement la même chose.

2. Il ne faut pas utiliser plusieurs fois le deux-points dans une même phrase, car la répétition de ce signe peut brouiller les liens logiques de la phrase ; on saura éventuellement remplacer cette répétition par le recours au point-virgule (voir plus haut), quitte à renforcer le lien logique entre les deux propositions mises en perspective par le recours à un adverbe comme *certes*, ou *en effet*. et l'adjonction éventuelle une coupure de la phrase en deux (cf. emploi du point-virgule) :

*Il n'y a qu'un problème philosophique vraiment sérieux ; c'est en effet le suicide.*

3. On ne fait pas commencer ce qui suit le deux-points par une majuscule, sauf en cas de citation.

## IV. 7. Les points de suspension : « ... »

*Si le flot brisait au navire, ils étaient roulés au roc et fracassés. S'il passait sous le navire...*

Victor Hugo, *L'Homme qui rit*.

Aucun malentendu non plus sur l'emploi de ce signe : les points de suspension indiquent qu'une phrase est laissée inachevée. Quelques règles d'usage à respecter :

- a) les points de suspension ne s'écrivent qu'immédiatement à droite ;
- b) on ne mettra pas de points de suspension après *etc.*, qui suffit à signifier l'interruption d'une énumération.
- c) on évitera d'abuser des points de suspension dans les travaux universitaires où l'on exige une expression précise de la pensée.

## IV. 8. Les parenthèses : « ( ) »

*Il est vrai (il est regrettable) que certains amateurs voient avant tout dans la psychanalyse un répertoire de symboles : tout objet cylindrique leur apparaît pénis (sinon phallus !), tout objet creux sein maternel, et d'hésiter devant un chapeau mou dont l'ambivalence les affole !*

Jean Bellemin-Noël, *Psychanalyse et littérature*.

Les parenthèses s'emploient principalement pour intercaler dans un texte un élément accessoire.

### Règles simples d'usage :

1. Si, à l'endroit où se trouve la parenthèse, il faut un signe de ponctuation, ce signe se place après la parenthèse :

*Quels que soient donc sa taille (qui connaît des hauts et des bas tout au long du siècle), sa fraîcheur (indispensable sous peine de déconsidération), sa forme et ses ornements (variables à l'infini, du modeste au somptueux), il faudra prendre garde à sa position [...].*

Frédéric Rouvillois, *Histoire de la politesse, de 1789 à nos jours.*

*On peut donc dire que tout est didactique, que tout est social, même l'asocial, car rien d'humain n'est hors de la société comme rien n'est hors du cosmos (c'est ce que ne comprennent pas les sociologues qui ne croient qu'à la société et ignorent le cosmos dont ils nous séparent).*

Eugène Ionesco, *Notes et contre-notes.*

2. Il n'y a jamais d'espace entre la parenthèse et le texte qu'elle encadre : par conséquent, les parenthèses ouvrantes en fin de ligne, tout comme les parenthèses fermantes en début de ligne, sont interdites.

3. Dans une citation, pour signaler une coupure ou une troncation, on n'utilise jamais les parenthèses, mais les *crochets*.

#### **IV. 9. Les crochets : « [ ] »**

*En voici un échantillon. Corrigeant un jugement de Dupin, G. reconnaît que le ministre D. n'est « pas absolument fou, c'est vrai [...] — toutefois, c'est un poète, ce qui, je crois, n'en est pas fort éloigné ».*

Francis Lacassin, *Mythologie du roman policier.*

Les crochets ont le même usage que les parenthèses, mais ne s'utilisent que dans des situations particulières :

- à l'intérieur d'un texte déjà mis entre parenthèses, ce qui permet de hiérarchiser les différents éléments ;
- pour signifier que l'on intervient dans le texte d'autrui ou qu'on y effectue une coupure.

Règles d'usage : les mêmes que pour les parenthèses.

#### **IV. 10. Les guillemets : « » ou “ ”**

*Employée comme un procédé ordinaire de « pacification » pendant la « bataille d'Alger », la torture est bien la grande affaire de ces années algériennes.*

Benjamin Stora, *Histoire de la guerre d'Algérie, 1954-1962.*

Les guillemets s'emploient le plus souvent pour encadrer une citation extraite d'un texte, ou reproduisant un discours direct. En voici les règles d'usage :

#### **Forme des guillemets**

L'écriture manuscrite laisse plus de choix pour la forme des guillemets que le traitement de texte qui, en général, ne permet que deux types de guillemets. On évitera toutefois les guillemets simples : 'guillemets', 'guillemets', etc., et on privilégiera les formes doubles, en sachant qu'on a le choix entre les guillemets dits *français* ou *typographiques* : « guillemets », les guillemets *droits* : "guillemets" et les guillemets

*anglais* : “guillemets”, ces deux dernières formes étant internationales. On évitera les guillemets dits *allemands* : „guillemets”, simplement parce qu'ils n'appartiennent ni à la culture manuscrite française ni à la culture manuscrite internationale.

Que vous utilisiez les « guillemets français », les “guillemets anglais” ou les “guillemets droits”, le choix des guillemets vous engage sur l'ensemble de votre texte : il est interdit de changer de type de guillemetage en cours de route, procédé qui ne servirait qu'à créer de la confusion. Le seul cas de figure où un guillemetage concurrent est non seulement bienvenu mais nécessaire est celui où des guillemets apparaissent dans un texte déjà inséré entre guillemets :

*Dans Le Hussard sur le toit de Jean Giono, l'aubergiste de rencontre déclare à Angelo : « ils vont rêver à Austerlitz dans les bois plutôt que de chanter “Vive Louis-Philippe” sur le dos des ouvriers ».*

Seuls les guillemets français laissent un espace à gauche et à droite du texte qu'ils encadrent. Mais cet espace est insécable : par conséquent, quelle que soit la forme des guillemets, les guillemets ouvrants en fin de ligne ou fermants en début de ligne sont interdits.

### Guillemets et ponctuation

Si le passage cité entre guillemets demande une ponctuation finale, et qu'il finit lui-même la phrase qui le cite, on évitera de répéter le point final de part et d'autre du guillemet fermant. Dans l'exemple précédent, citant *Le Hussard sur le toit*, la phrase citante devant être forcément terminée par un point final, c'est le point final de la phrase citée qui a été omis : il n'est pas nécessaire, puisque cette phrase est une citation.

*Dans Le Hussard sur le toit, l'aubergiste de rencontre déclare à Angelo : « ils vont rêver à Austerlitz dans les bois plutôt que de chanter “Vive Louis-Philippe” sur le dos des ouvriers ».*

### Citation et incise

Même si les guillemets, ainsi que le rappelle *Le Bon Usage* de Grevisse, « s'emploient [...] au début et à la fin d'une citation », on s'abstient de fermer puis de rouvrir les guillemets lorsque l'auteur citant reprend la parole dans le cadre d'une incise (comme *dit-il, écrit-il*), en particulier si elle est brève :

« Que lui avez-vous donné, à cette Michonnette ? dit-il aux gens de la police, quelque millier d'écus ? »

Honoré de Balzac, *Le Père Goriot*.

### Guillemets et dialogues

Dans les ouvrages français, il existe plusieurs pratiques concurrentes pour marquer les dialogues, qui correspondent toutes à une norme précise mais variable : reprises de guillemets à chaque début de ligne, reprises de guillemets à chaque début de paragraphe, usage unique des guillemets en début puis en fin de dialogue, combinés avec des tirets (voir plus bas), usage exclusif des tirets, etc. Pour retranscrire un dialogue de façon manuscrite, à l'occasion d'une version par exemple, on recommandera simplement d'éviter la surcharge des guillemets, en n'hésitant pas à recourir aux tirets.

## Guillemets et italiques

Guillemets et italiques : les noms de ces deux procédés typographiques datent du développement de l'imprimerie au XVI<sup>e</sup> siècle. Les guillemets reçoivent peut-être leur nom de celui d'un imprimeur nommé *Guillaume*, qui en aurait inventé le procédé, alors que l'écriture *italique* fut popularisée par un imprimeur *vénitien* qui souhaitait imiter l'écriture cursive. Ces deux procédés typographiques s'utilisent pour mettre en relief certains mots ou passages<sup>9</sup> : c'est pourquoi leur emploi est concurrent, mais obéit toutefois à certaines règles de complémentarité.

### 1. Autonymie et signification

Italiques et guillemets s'utilisent indifféremment pour indiquer l'emploi *autonyme* d'un mot.

Au sens propre, le terme *autonyme* désigne un « nom qui renvoie à lui-même ». Il est en effet des cas où lorsqu'on emploie un mot de la langue, ce mot ne désigne pas ce qu'il désigne habituellement, mais... tout simplement lui-même. Ainsi, dans la phrase : « L'amour est un nom masculin », le sens du mot *amour* n'est pas le même que dans la phrase : « L'amour est enfant de bohème ». De même, dans la phrase : « Il aimait la prononciation de Goethe », on peut hésiter sur le sens de *Goethe* : s'agit-il d'un mot (emploi autonome) ou de l'écrivain allemand en personne ? L'existence d'emplois autonomes peut par conséquent créer des confusions. Pour éviter ces confusions, il est d'usage de discriminer typographiquement, par la mise en italiques ou la mise entre guillemets, les emplois autonomes :

*Marie est ma voisine de palier. « Marie » est le nom de ma voisine de palier. Marie est un mot de cinq lettres.*

On n'hésitera pas à les combiner par souci de clarté, en particulier dans les remarques linguistiques associant un mot et son sens. Les guillemets s'utilisent dans ce cas pour indiquer les significations, alors que l'italique est réservée à la forme à expliquer :

Dans l'hémistiche « Rodrigue, as-tu du cœur ? », le nom *cœur* a le sens de « courage ».

### 2. Mots neufs ou étrangers

C'est le soulignement (dans les manuscrits) ou l'italique (dans les tapuscrits) et non les guillemets qu'il faut utiliser pour les néologismes ainsi que les mots étrangers et latins :

Le nombre de *twitteurs* s'accroît de façon exponentielle.  
La *new wave*, c'est tout simplement la « nouvelle vague ».  
Ce n'est *a priori* pas concevable.

### 3. Titres

On mettra entre guillemets un titre de poème dans un recueil, un titre de chapitre dans un livre, un titre d'article dans un journal ou dans une revue, tandis que l'œuvre sera soulignée (ce qui correspond aux italiques dans un texte imprimé). Ainsi, on discriminerait italiques et guillemets pour donner la référence de l'article « Une série

<sup>9</sup> Rappel : l'équivalent manuscrit de l'*italique* est le soulignement.

d'attentats » dans le journal *Le Monde*, ou celle de la fable « Le Loup et le chien » dans les *Fables* de La Fontaine.

#### IV. 11. Le tiret : « — »

*Les positions intermédiaires — les plus intéressantes pourtant — sont à effectuer furtivement.*

Philippe Delerm, *La Première Gorgée de bière et autres plaisirs minuscules*

On ne confondra pas le *tiret*, qui est un signe de ponctuation indépendant du mot, du *trait d'union*, qui s'insère sans espace entre deux parties d'un même mot<sup>10</sup>, même si la langue courante, notamment pour nommer les adresses Web (ou : URL), tend à les confondre. Les deux signes diffèrent également en ceci que si le trait d'union sert à réunir deux mots ou à couper les mots en fin de ligne<sup>11</sup>, le tiret, lui, s'utilise dans les dialogues, concurremment aux guillemets : ils servent à indiquer un début de dialogue ou un changement d'interlocuteur.

Mais la fonction la plus courante du tiret est sa fonction d'isolement, ou — ce qui revient au même — d'insertion.

#### Parenthèses et tirets

Les tirets, qui servent à isoler certains éléments de la phrase, jouent le même rôle que les parenthèses, ce que fait remarquer cet extrait de Giono :

*Tout le jour c'est charrois et charrois : fardiens qui partent, fardiens qui viennent, tombereaux qui montent et descendent les rues où — entre parenthèses, je vous fais remarquer en passant, il y a un mètre de poussière et, quand il pleut un bon mètre de boue — les baraquements en sont étoilés jusqu'à la toiture.*

Jean Giono, *Les Âmes fortes*.

Il existe pourtant une nuance entre les parenthèses et les tirets : les parenthèses présentent le texte qu'elles insèrent comme accessoire, ce qui n'est pas le cas pour les tirets. On peut trouver cette nuance secondaire, sauf sur ce point : les références et les renvois à l'intérieur d'un texte ne se mettent jamais entre tirets, mais toujours entre parenthèses :

Jean-Marie Schaeffer interroge — comme l'avait fait avant lui Tzvetan Todorov (*La Littérature en péril*, 2007) —, dans son ouvrage *Petite écologie des études littéraires* (Éditions Thierry Marchaisse, 2011), la vocation de l'enseignement de la littérature.

La différence entre les tirets et les parenthèses est lisible dans l'exemple ci-dessus : les parenthèses isolent des fragments de discours dont la lecture pourrait se passer ; les tirets, eux, isolent des fragments de discours supplémentaires, mais qui sont loin d'être négligeables.

#### Tirets et ponctuation

Devant un point, un point d'exclamation, un point d'interrogation, deux points, on omet le tiret refermant :

<sup>10</sup> Voir plus bas, « Trait d'union ».

<sup>11</sup> Voir plus haut, « Coupures de mots ».

*Les autres, les dames comme il faut, savent qu'elles ne peuvent s'en passer que chez elles, au bal ou dans certaines réceptions — là où, symboliquement, elles n'ont rien à craindre de personne.*

Frédéric Rouvillois, *Histoire de la politesse, de 1789 à nos jours*.

Si, à l'endroit où se trouve un passage encadré de tirets, il faut une ponctuation, celle-ci se place après le second tiret.

*Les deux plus grandes se trouvaient dans l'immédiate proximité de Paris — Saint-Germain et Saint-Lazare — : nous retrouverons leur nom dans l'histoire d'un autre mal.*  
Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*.

*Remarquons d'abord que si le racisme et l'antisémitisme sont deux manifestations distinctes — l'une porte sur une altérité manifeste et l'autre sur une altérité sans stigmates apparents —, tous deux se rejoignent, toujours, fût-ce par des chemins tortueux.*

Elisabeth Roudinesco, *Retour sur la question juive*.

Il faut éviter d'utiliser plus de deux tirets dans une phrase, pour des raisons de clarté (à l'inverse des parenthèses, rien ne ressemble plus à un tiret ouvrant qu'un tiret fermant).

L'espace situé entre le tiret et le texte qu'il isole est insécable : par conséquent, les tirets ouvrants en fin de ligne et les tirets fermants en début de ligne sont interdits.

#### **IV. 11. La barre oblique ou : *slash* : « / »**

*Murs, ville, / Et port, / Asile / De mort, / Mer grise / Où brise / La brise, / Tout dort.*  
Victor Hugo, « Les Djinns ».

La barre oblique s'emploie, dans les citations, pour indiquer l'endroit où l'auteur cité va à la ligne, en particulier lorsqu'on cite des textes versifiés. Si on introduit dans le corps du texte une citation appartenant à deux vers successifs, on utilisera la barre oblique de la façon suivante :

*Le premier poème du recueil Les Yeux d'Elsa commence par l'image suivante :  
« Tes yeux sont si profonds qu'en me penchant pour boire / J'ai vu tous les soleils y  
venir se mirer ».*

On rencontre aussi la barre oblique pour remplacer un coordonnant ou dans des expressions elliptiques, comme dans « *patient/impatient* forment un couple d'antonymes » ou « telle est la différence *occitan/provençal* ». Ce second emploi n'est pas conseillé dans un écrit universitaire<sup>12</sup>, car il est le signe d'un manque d'habileté à rédiger ; on préférera développer cet emploi par exemple en : « telle est la différence entre *occitan* et *provençal* ».

<sup>12</sup> Voir aussi, s'agissant de cet emploi, en cinquième partie de cet ouvrage, le chapitre « Phrases correctes et phrases incorrectes ».



## IV. 12. Ponctuation et espaces

Dans la mesure où la ponctuation sert à séparer des mots, il est admis par tous qu'il y a :

a) un espace après une ponctuation, une parenthèse fermante, un guillemet fermant ;

b) un espace avant une parenthèse ouvrante, un guillemet ouvrant.

Les signes *doubles* : points d'interrogation et d'exclamation, point-virgule, deux-points nécessitent quant à eux un *double* espace, avant *et* après. L'espace avant est un espace *insécable*.

Quand viendras-tu ? Demain, seulement ! Comment te dire ? Laisse-moi t'expliquer : demain, il sera trop tard ; c'est ce soir que je t'attends.

On ne pratique jamais d'espace entre les parenthèses et leur contenu, ni entre les guillemets et leur contenu, à l'exception des guillemets français et des tirets qui nécessitent des espaces *insécables* :

“Pour moi, « demain » est un mot difficile à entendre (je te l'ai déjà dit) — répondit-elle —, pourquoi ne viens-tu pas ce soir ?”

## IV. 13. Chiffres :

Contrairement à la pratique américaine qui sépare les tranches de trois chiffres par un point : *10.000*, et à la pratique anglaise qui les sépare par une virgule : *10,000*, l'écriture chiffrée des nombres en français sépare les tranches de trois chiffres par un espace : *10 000*.

*Les entreprises pourraient supprimer 200 000 emplois d'ici à fin 2014 en France.*  
*Le Monde* du 27 février 2013.

Dérogent à cette règle les indications d'années : *1957*, de code postal : *21000*, de pages ou de paragraphes : *p. 1512, § 1230*.

La virgule en revanche sert à séparer les décimales ; dans ce cas, il n'y a pas d'espace à droite de la virgule : *37,25*.

## La graphie inclusive et le point médian

La graphie inclusive, souvent confondue avec l'écriture inclusive, n'est qu'un aspect de celle-ci, un aspect uniquement graphique. L'écriture inclusive consiste à rappeler, d'une façon ou d'une autre, que 50% des « hommes » dont on parle sont des femmes, et c'est un combat utile pour la langue. Il est sûr qu'il est parfois fastidieux de rappeler méticuleusement que nos « étudiants » sont en réalité des « étudiants et étudiantes », et d'ailleurs moi-même je ne le fais pas toujours à l'écrit. On a donc trouvé qu'il était plus économique d'écrire « des étudiant·e·s » plutôt que « des étudiants et des étudiantes ». Vous aurez déjà remarqué que je l'utilise de temps à autre quand je parle de nos étudiant·e·s et de leurs enseignant·e·s, mais pas toujours... Reste que cette graphie est contestée le plus souvent pour des mauvaises, mais aussi parfois pour des bonnes raisons. Évitez-la donc dans vos rédactions (commentaires, dissertations...) et préférez toujours l'inclusion lexicale (formes féminin des noms de métiers, par exemple : *avocate, autrice, factrice...*) et syntaxique (coordination des

formes féminin et masculin et accord de proximité : *des étudiants et des étudiantes averties*), sauf à faire croire que vous rédigez des formulaires administratifs. En revanche, elle est assez bienvenue dans le cadre de réponses à des exercices de conjugaison ou à des items de vocabulaire, évidemment. Cette graphie peut se pratiquer, du moins pour l'instant, de diverses façons : trait d'union, parenthèses, point. Sont donc (pour l'instant, toujours) possibles les formes suivantes : « nous sommes concerné(e)s », « nous sommes concerné-e-s », « nous sommes concerné·e·s ». Attention à cette dernière forme ! La graphie inclusive qui recourt au point utilise le **point médian** : *concerné·e·s* et non pas *concerné.e.s*, qui est une... faute de ponctuation et qui traduit donc une méconnaissance des usages, encore plus gênante quand on tient à faire état de ses connaissances en langue « branchée... ».

### **Exercice en temps libre n° 3 : Ponctuation et coupures de mots** **Exercice manuscrit**

Produisez un texte *autonome et cohérent* (compris entre 1 et 3 pages format A4), qui utilise au moins deux fois toutes les formes de ponctuation que nous venons de voir. Votre texte sera justifié à droite, de sorte que vous ayez à pratiquer au moins quatre coupures de mots en fin de ligne.

Vous utiliserez la couleur pour distinguer vos signes de ponctuation.

**Barème de correction** : /8 pour la qualité du texte composé ; /12 pour la réponse à la consigne (dont /4 pour les coupures de mots).

Attention : toute faute portant sur un point du cours déjà vu (ici : Paragraphes, Majuscules) sera pénalisée.

C'est tout pour ce mois-ci. À bientôt !  
HB.

## **Corrigés des auto-entraînements**

### **Les paragraphes : proposition de corrigé**

#### **Bientôt six milliards de Tintin reporters**

**[Introduction]** Une poignée de chiffres fait tourner la tête des professionnels de l'information. Le discours de Barack Obama, lors de sa visite à Berlin, est visible de 2 000 angles de vues différents sur le site internet de partage de photos Flickr. « Discours d'Obama à Berlin » sur Google vidéo ? Quelque 800 séquences visibles en un clic. Le candidat démocrate à la Maison Blanche n'a pas parlé devant une foule, mais devant une mer de bras levés portant téléphones portables, appareils photo et caméras vidéos. Chaque minute, le site YouTube reçoit treize heures de vidéos chargées par des particuliers. Flickr a déjà franchi le cap des deux milliards de photos stockées. Près de 90 % des téléphones portables sont désormais équipés d'un appareil photo et 300 millions de clichés seraient pris chaque jour dans le monde. Dans cette moisson d'images en tout genre, combien d'entre elles apportent une information ? Combien de scoops ? Quelques-uns, assurément.

**[État des lieux]** Le 7 juillet 2005, la chaîne de télévision BBC a reçu 300 photos des attentats à Londres, la plupart envoyées directement depuis des téléphones portables. Elles ont permis de comprendre très vite qu'il s'agissait bien d'actes

terroristes et non d'une panne de courant. Depuis, le phénomène s'amplifie. Aux États-Unis, CNN a reçu 11 000 vidéos l'été 2007, lors des incendies en Californie. Face à cette révolution, le risque perçu par les médias est double : d'une part une concurrence dans la production d'images d'actualité, d'autre part une crainte de falsification liée à cette nouvelle source d'information. Disons-le tout net : les images amateurs ne remplacent pas le travail des journalistes. Mais aucune rédaction ne peut être présente partout et à tous moments. Un reporter est envoyé avec l'aval de sa hiérarchie pour traiter un événement dans un format et selon un angle propres à son média. Pas M. Tout-le-Monde. Le risque de falsification est, lui, bien réel, depuis l'inexactitude ou le recopiage, jusqu'au trucage ou la manipulation, dans un but de propagande. Ne tombons pas dans la paranoïa. Les milliers de photographes immortalisant le discours d'Obama étaient bien à Berlin. Derrière chaque photographe amateur ne se cache pas forcément un dangereux manipulateur.

**[Ce que devient le travail du journaliste professionnel]** Pour autant, il est du devoir des journalistes d'affronter ce nouveau défi. Pour devenir une information, le témoignage brut doit être authentifié, édité, remis en perspective : nous sommes au cœur du métier de journaliste. Ignorer l'existence des images amateurs revient à s'exposer sans défense. [...] Dernier exemple en date : la diffusion au journal télévisé de France 3 Nord - Pas-de-Calais d'une photo de la tornade meurtrière à Hautmont, dans le Nord. Une photo présentée comme prise sur le vif par un particulier, envoyée par courriel à la mairie, et dont l'auteur est resté injoignable. La rédaction a pris le risque de passer le cliché. Mal lui en a pris : la tornade en question avait touché le nord de l'Angleterre il y plus d'un an. La supercherie a vite été découverte par des internautes avisés. Les vérifications éditoriales passent par des moyens traditionnels (analyse des éléments contenus dans l'image, coups de fil au contributeur amateur ou sur les lieux mêmes de l'événement), mais aussi par l'utilisation des moteurs de recherche en ligne permettant de détecter les images recopiées. Au-delà de Google, de nouveaux outils en cours de développement vont permettre de décrypter plus finement le contenu même de l'image. Des logiciels permettent déjà de détecter la retouche d'images. De même, de nouvelles interfaces doivent être installées au sein des rédactions pour recevoir et traiter les contenus amateurs. Cela nécessitera la création de nouveaux métiers de « chercheur-vérificateur » selon l'expression proposée par le journaliste Alain Joannès, pionnier en ce domaine. Il faudra, enfin, s'appuyer sur le public lui-même. Ce n'est pas un journaliste qui a découvert la duplication de la photo de la tornade d'Hautmont, mais bien des internautes, passionnés de phénomènes météo. De même, l'agence Reuters a découvert la retouche d'une de ses photos d'un bombardement à Beyrouth pendant la dernière guerre avec Israël grâce à une communauté d'utilisateurs de Photoshop.

**[Conclusion : bilan et perspective]** Faire appel à des non-journalistes, est sans doute l'aspect le plus dérangeant pour des professionnels de l'information. D'autant que cela ne garantit pas totalement l'authenticité d'une image amateur. Mais l'information traitée dans l'urgence n'est jamais fiable à 100 %. Il n'y a pas d'un côté un îlot de terre ferme, et de l'autre une étendue de sables mouvants. Il n'y a que de nouveaux sentiers à défricher.

Aurélien Viers, *Le Monde* du 11 septembre 2008.

## Les majuscules : corrigé de l'exercice

Vitalie Peniel avait mis au monde sept enfants, mais le monde n'en élit qu'un seul - le dernier. Tous les autres étaient morts le jour même de leur naissance sans même prendre le temps de proférer un cri. Le septième, lui, cria dès avant sa naissance. Dans la nuit qui précéda l'accouchement Vitalie ressentit une vive douleur qu'elle n'avait jusqu'alors jamais connue et un cri formidable résonna dans son ventre. Un cri semblable à celui des bateaux dans la brume s'en revenant de pêche en haute mer. Elle connaissait ce cri pour l'avoir entendu si souvent autrefois lorsque, pressée contre sa mère, elle veillait sur la plage le retour du *Rose-du-Nord* et de *l'Agneau-de-Dieu* à bord desquels le père et les frères étaient allés pêcher. Oui, elle connaissait bien ce cri monté des brumes pour l'avoir attendu si longtemps par deux fois et ne jamais l'avoir retrouvé, au-delà de toute attente, qu'en écho fantastique dans le corps fou de sa mère. Mais elle avait quitté le monde de ces eaux trop violentes pour suivre un homme des eaux-douces, et elle avait chassé ces cris de sa mémoire. Voilà cependant qu'un nouvel écho venait de lui resurgir du tréfonds du corps et de l'oubli, un grand cri de mer en vives eaux, et elle sut que son enfant cette fois-ci vivrait. « Écoute, dit-elle à son mari endormi contre son flanc, l'enfant vient de crier. Il va naître et veut vivre ! — Tais-toi donc, malheureuse, répondit l'homme en se retournant vers le mur, ton ventre n'est qu'un tombereau qui ne peut rien engendrer ! ».

Sylvie Germain, *Le Livre des nuits*.

## Les coupures de mots : corrigé de l'exercice

Par/tiel, moi/tié, con/ti/nuel/le/ment, péa/ge, pay/sa/ge, oa/sis, obs/ti/né/ment, koa/la, théo/lo/gie, ac/ces/si/bi/li/té, mi/gnon, Scot/land, ex/tra/or/di/naire, maïeu/ti/que, télé/sco/pa/ge, pré/a/do/les/cent, af/fi/cha/ge, exil, Ba/yard, coach.

## **Sujet du devoir n°1**

**Faites les exercices en temps libre 1, 2, 3 proposés dans ce fascicule.**

**(Les exercices doivent être envoyés à l'intérieur du même devoir, sur des feuilles différentes. Pensez à rappeler vos nom, prénom... au-dessus de chacun des exercices.)**

**Pensez à indiquer à votre correcteur ou à votre correctrice *dès votre premier devoir* si vous choisissez ou non la formule du contrôle continu.**

**NB : Pour tous vos exercices en temps libre : laissez une bonne marge à gauche, ainsi qu'un espace en début de copies pour que votre correcteur ou votre correctrice puisse s'exprimer !**

À bientôt !